

**COMMUNAUTE URBAINE  
DE  
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012 A 09 H 30  
(Convocation du 12 novembre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50  
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40  
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre  
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h  
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45  
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth

M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40  
M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles  
M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard  
Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain  
jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40  
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël  
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan  
M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

**LA SEANCE EST OUVERTE**

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

**MM. TOUZEAU et TURON** ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

## **AFFAIRES RETIREES**

### **Mme BOST**

**2012/11/ 15 PESSAC - PAE Eco-quartier du Pontet - Ilots B, E et F (Eco-quartier l'Artigon) - Cession d'un terrain communautaire à ICADE - Décisions - Autorisations**

### **Mme BOST**

**2012/11/ 16 PESSAC - PAE Eco-quartier du Pontet - Ilots B et E (Eco-quartier l'Artigon) - Cession d'un terrain communautaire à AQUITANIS - Décisions - Autorisation**

### **M. FLORIAN**

**2012/11/ 39 Bordeaux - Quartier du Lac - Cession d'un terrain communautaire d'une surface de 17 000 m<sup>2</sup> à la Chambre de Métiers de l'Artisanat de la Gironde - Décisions**

### **M. FLORIAN**

**2012/11/ 42 Bordeaux - Projet de construction du Centre Culturel et Touristique du Vin - Subvention d'investissement - Contrat de co-développement 2012-2014 - Convention - Décision - Autorisation**

## **AFFAIRES RETIRÉES**

## **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.**

### **POLE ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Direction de la commande publique**

- Liste des MAPA notifiés en septembre et octobre 2012.
- Liste des marchés notifiés en septembre et octobre 2012.

### **POLE DE LA PROXIMITE**

#### **Direction de la Voirie**

- Arrêté n°2012/1649 du 28 sept. 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société CLEAR CHANNEL France, pour les panneaux d'affichage publicitaire implantés à Ambarès – 641€ - chapitre 70 – Compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1650 du 28 sept. 2012 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société CLEAR

CHANNEL France, pour les panneaux d'affichage publicitaire implantés à Bassens – 147€ - chapitre 70 – Compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.

- Arrêté n°2012/1656 du 1<sup>er</sup> oct. 2012 – Abrogation de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société Philippe Védiaud Publicité, pour les panneaux d'affichage publicitaire implanté à Eysines.
- Arrêté n°2012/1657 du 1<sup>er</sup> oct. 2012 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société CLEAR CHANNEL France, pour les panneaux d'affichage publicitaire implantés à Blanquefort – 879€ - chapitre 70 – Compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1658 du 1<sup>er</sup> oct. 2012 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société CLEAR CHANNEL France, pour les panneaux d'affichage publicitaire implantés à Blanquefort – 458€ - chapitre 70 – Compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1729 du 4 oct. 2012 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société SICOM SA, pour les portiques de signalétique commerciale implantés à Bordeaux, quartier du Lac – 788€ - chapitre 70 – Compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1730 du 4 oct. 2012 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société CLEAR CHANNEL France, pour les panneaux d'affichage publicitaire implantés à Carbon Blanc– 256€ - chapitre 70 – Compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1731 du 4 oct. 2012 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société CLEAR CHANNEL France, pour les panneaux d'affichage publicitaire implantés à Saint Médard en Jalles – 1759€ - chapitre 70 – Compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1778 du 15 oct. 2012 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société CLEAR CHANNEL France, pour les panneaux d'affichage publicitaire implantés à Le Haillan – 678€ - chapitre 70 – Compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1779 du 15 oct. 2012 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société CLEAR CHANNEL France, pour les panneaux d'affichage publicitaire implantés à Lormont – 293€ - chapitre 70 – Compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1782 du 15 oct. 2012 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société CLEAR CHANNEL France, pour les panneaux d'affichage publicitaire implantés à Mérignac – 2 968€ - chapitre 70 – Compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.

- Arrêté n°2012/1783 du 15 oct. 2012 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société CLEAR CHANNEL France, pour les panneaux d'affichage publicitaire implantés à Pessac – 2 528€ - chapitre 70 – Compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1796 du 23 oct. 2012 – MERIGNAC – Rue des Jacinthes – Rue du Muguet – Classement de voies.
- Arrêté n°2012/1867 du 30 oct. 2012 – PESSAC – Allée Tertre des Vignes – Classement de voie.
- Arrêté n°2012/1865 du 30 oct. 2012 – BORDEAUX – Rue du Professeur Lanelongue – Déclassement d'une emprise de 879 m<sup>2</sup> au droit des parcelles SZ 103, 102, 67 et 273.

## **POLE DYNAMIQUES URBAINES**

### **Direction foncier**

- 2012/1728 du 5/10/2012 - Arrêté d'acquisition – Tram-Train - BLANQUEFORT – rue des Fauvettes – M. et Mme MULLER - 18 248 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/1738 du 5/10/2012 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT – 38 rue Michel Montaigne – Mme PEREZ - 390 € - 21.2112.8220.TN00.VB05604.
- 2012/1739 du 8/10/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT LOUIS DE MONTFERRAND – rue Roger Espagnet Conseil Général de la Gironde - 21.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2012/1739bis du 8/10/2012 - Arrêté de cession - SAINT MEDARD EN JALLES – rue François Arago - M et Mme PERMETTE - 1 100 € - 77.775.8240.UC32.
- 2012/1743 du 9/10/2012 - Arrêté d'acquisition + indemnité – Tramway - BORDEAUX – 187 et 191 avenue du Docteur Schinazi - M et Mme DEMETER - 63 365?54 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/1744 du 9/10/2012 - Arrêté d'acquisition + indemnité + travaux – Tramway - MERIGNAC – rue Maurice Utrillo et rue du pont de Madame - SA HLM DOMOFRANCE – 1 584 119 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/1745 du 9/10/2012 - Arrêté de consignation - BLANQUEFORT – 30 rue Michel Montaigne - 42 000 € - 2115.21.8240.UC32.
- 2012/1770 du 12/10/2012 - Complément de l'arrêté 2012/925 du 11/06/2012 - Arrêté d'indemnisation pour modification installation électrique - BEGLES – 32 rue Alexis Labro – SARL A GRE et CIE - 22 132,31 € - 21.678.KD00.

- 2012/1773 du 15/10/2012 - Arrêté d'indemnisation pour démolition et reconstruction abri de jardin – Tramway - BEGLES – rue des Frères Moga – M et Mme DO BARREIRO - 3 900 € - 21.2115.0002.KD00TW30.
- 2012/1784 du 23/10/2012 - Annulation de l'arrêté 2011/262 du 22/02/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 37 rue Raymond Poincaré - M et Mme COHEN - 36 877,78 € - 21.2112.8220.TM00.VB550.
- 2012/1785 du 23/10/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - EYSINES – lieudit Le Maitre – Conseil Général de la Gironde - 21.2112.8220.TN00VA1A.
- 2012/1786 du 23/10/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - MERIGNAC – 50 avenue de la Forêt – M ALBLOIS - 79 866 € - 21.2112.8220.TN00.VB28104.
- 2012/1787 du 23/10/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - AMBARES ET LAGRAVE – demi-lit du ruisseau 59 bis rue de Rabaneau – M et Mme STAMMEGNA - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2012/1798 du 24/10/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - BLANQUEFORT – 4 rue de Camerouge - M et Mme BERNARD - 11 847,73 € - 21.2112.8220.TN00.VB056.
- 2012/1799 du 24/10/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BLANQUEFORT – 65 boulevard Alcide Lançon - M et Mme JACOB - 21.2112.8220.TN00.VB05604.
- 2012/1821 du 25/10/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT VINCETN DE PAUL – quartier Lartigue Martin – Commune - 21.2111.8310.TE00.WC.
- 2012/1844 du 29/10/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - SAINT LOUIS DE MONTFERRAND – rue Roger Espagnet consorts FAURE/TERJANIAN - 1 781,49 € - 21.2112.8220.TL00VCA00.
- 2012/1845 du 29/10/2012 - Arrêté pour conclure un acte confirmatif de limites cadastrales - VILLENAVE D'ORNON – 143-145 cours Gambetta - M VERGNES - 21.2111.8240.UC12.HAA.
- 2012/1846 du 29/10/2012 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT – 23 avenue du Port du Roy – M ALDABE - 130 000 € - 21.21150002.KD00TT30.
- 2012/1847 du 29/10/2012 - Arrêté d'indemnisation – Tramway - BEGLES – rue Alexis Labro – M LARROUTURE - 1 702,88 € - 21.21150002.KD00.TW30.
- 2012/1890 du 31/10/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tramway - BEGLES – 498 route de Toulouse – SCI LAURIOL - 5 180 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/1891 du 31/10/2012 - Arrêté d'indemnisation – Tramway - PESSAC – 55 avenue Arago – M et Mme ROUILLON - 2 200 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/1892 du 31/10/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BORDEAUX – avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Commune.

- 2012/1893 du 31/10/2012 - Arrêté de servitude d'assainissement gratuite - VILLENAVE D'ORNON – rue Frédéric Mistral – copropriété de la Résidence « Clos d'Ornon » - 21.2112.8310.TE00.PD00 - 21.2111.TE00.
- 2012/1894 du 31/10/2012 - Arrêté de servitude d'assainissement gratuite - PAREMPUYRE – 19 allée des Pêcheurs – M VISSERON - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/1895 du 31/10/2012 - Arrêté de servitude gratuite - PAREMPUYRE – allée des Pêcheurs – SCI SUNEMIED - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/1896 du 31/10/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - SAINT LOUIS DE MONTFERRAND – 43 rue Roger Espagnet - M et Mme GEDON - 9 308 € - 21.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2012/1897 du 31/10/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - SAINT LOUIS DE MONTFERRAND – 39 rue Roger Espagnet - M et Mme GUEDON - 21 922,72 € - 21.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2012/1898 du 31/10/2012 - Arrêté d'acquisition - SAINT LOUIS DE MONTFERRAND – chemin de Jourdanne - Consorts GUEDON - 14 878 € - 21.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2012/1899 du 31/10/2012 - Arrêté d'acquisition - AMBARES ET LAGRAVE – 2 rue André Lignac - consorts KERKOUB - 22 950 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2012/1900 du 31/10/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BOULIAC – 17 chemin de Malus – M et Mme SANCHEZ - 21.2112.8220.TL00VB06504.
- 2012/1901 du 31/10/2012 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – 188 avenue Louis Barthou – copropriétaires de la résidence la Fontaine Saint Amand - 28 035 € - 21.2112.8220.TC00.VCA00.

### **Communication effectuée**

**M. le Président Vincent FELTESSE** communique un certain nombre d'informations qu'il a pu évoquer hier en Bureau.

Il annonce que la semaine prochaine, certains d'entre eux auront l'occasion de faire deux déplacements, l'un sur le bassin d'Arcachon à Gujan-Mestras pour voir les premiers essais des deux navettes fluviales, et un autre en fin de semaine à La Rochelle pour voir les rames de la troisième phase.

Il indique qu'il y a eu hier matin une conférence de presse sur l'avancée du dossier « 50 000 logements » qu'ils ont évoqué à nouveau en Bureau et approfondi encore l'après-midi au 308.

Il rappelle qu'ils doivent se revoir pour un dernier Conseil avant la fin de l'année, au mois de décembre, puis il cède la parole au Secrétaire de séance pour qu'il annonce les affaires proposées pour un regroupement.

Le secrétaire de séance ayant donné lecture des affaires proposées pour un regroupement, **M. CHAUSSET** informe ses collègues que le groupe des Verts s'abstiendra sur la n° 54 et la n° 67.

Par ailleurs, il demande au nom de son groupe, le retrait de la délibération n°42 concernant le Centre Culturel du Vin. En effet, ils ont pu apprendre par la presse, la position de **M. JUPPE** et du groupe Communauté d'Avenir concernant le budget et le PPI, alors qu'ils avaient le Bureau hier et qu'une méthode présentée par **Ludovic FREYGEFOND** a été définie et approuvée par l'ensemble des groupes, notamment par rapport au PPI. Il rappelle qu'il a été dit qu'on se donnait jusqu'à juin pour revoir un certain nombre de projets et voir comment on pouvait intégrer des demandes qui ne l'étaient pas aujourd'hui, comme le risque inondations. Il pense que les déclarations qui sont faites aujourd'hui remettent en cause cette méthode de travail, et donc comme cette délibération sur le Centre Culturel du Vin, projet que les Verts soutiennent par ailleurs, fait le constat d'une augmentation de 30 % de la participation de la Communauté urbaine, il leur semble plus sage de le remettre au pot des projets à revisiter.

**M. GUICHARD** annonce que sur la n°41 relative à l'objectif Aquitaine - Sommet économique du Grand Sud, les élus Communistes et Républicains voteront contre.

**M. CHAUSSET** réitère sa demande de retrait de la délibération n°42 concernant le Centre Culturel du Vin.

**M. le Président Vincent FELTESSE** met aux voix les autres délibérations.

**Les délibérations regroupées sont les suivantes :**

**2012/11/ 33 Numéro non attribué**

**M. DAVID**

**2012/11/ 1 BORDEAUX - Réaménagement de la Place Latule et de ses franges - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DAVID**

**2012/11/ 2 VILLENAVE D'ORNON - Projet d'aménagement de l'avenue Georges Clemenceau entre la route de Toulouse et le chemin du Pas de la Côte - Déclaration de projet - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DAVID**

**2012/11/ 3 Ajustements novembre 2012 - Projets de voirie - Confirmation de décision de faire - Approbation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DAVID**

**2012/11/ 4 SAINT AUBIN DE MEDOC - Requalification de la route de Germignan - Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DAVID**

**2012/11/ 5 BRUGES - Convention entre l'Etat et la Communauté Urbaine de Bordeaux relative à l'aménagement d'un giratoire allée de la Réserve - rue de Fieuzal, en sortie de la zone de fret de Bruges - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DAVID**

**2012/11/ 6 Bordeaux - Projet d'aménagement d'une voie nouvelle reliant les rue Surson et Chantecrit dans l'îlot Dupaty - Bilan de la concertation - Dossier définitif - Approbation - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DAVID**

**2012/11/ 7 BORDEAUX - Instauration d'une Participation pour Voirie et Réseaux - Projet d'aménagement d'une voie nouvelle reliant les rues Surson et Chantecrit dans l'îlot Dupaty - Autorisation d'exécuter les travaux. -**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. BOBET**

**2012/11/ 9 Artigues-Près-Bordeaux : aide à la création de la Maison Eco Citoyenne par rénovation et extension d'un bâtiment municipal existant - Fonds de concours - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. BOBET**

**2012/11/ 10 Soutien à l'émergence et à l'animation d'Agendas 21 sur les communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Convention – Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. BOBET**

**2012/11/ 11 Communauté Urbaine de Bordeaux - Elaboration des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) - Convention de coopération technique - Décision - Convention - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2012/11/ 12 MERIGNAC - ZAC Centre Ville - CRAC 2011 - Approbation - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2012/11/ 13 Floirac - ZAC des Quais - Assistance au pilotage du projet urbain-  
Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2012/11/ 14 SAINT-VINCENT-DE-PAUL - Secteur Centre Ville - Instauration d'un  
périmètre de prise en considération - Décisions - Autorisations**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2012/11/ 17 BRUGES - ZAC Les Vergers du Tasta - CRAC 2011 - Approbation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2012/11/ 18 Ambarès et Lagrave - ZAC Centre Ville " Ilot D - Cession d'un terrain  
communautaire à l'aménageur AQUITANIS - Décisions - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. D CAZABONNE**

**2012/11/ 20 Convention avec l'Etat concernant la sécurisation des déchetteries -  
Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. D CAZABONNE**

**2012/11/ 21 Marchés Publics - Vente des ferrailles et des batteries provenant des  
centres de recyclage communautaire - Appel d'offres ouvert - Lancement et  
autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. CHAUSSET**

**2012/11/ 22 Marchés Publics - Tramway 3ème phase - APS301 - Système  
d'alimentation par le sol Mérignac et dépôt La Jallère - Marché négocié sans mise en  
concurrence préalable - Autorisation de signer**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. CHAUSSET**

2012/11/ 23 Marchés Publics - Mise en place de Terminus Partiels sur le réseau tramway existant - Marché dit APS 304 - Travaux de mise en place des équipements fixes - du système d'alimentation par le sol (A.P.S.) au terminus partiel de la ligne B à Quinconces sur une voie d'évitement - Marché de travaux - Marché négocié sans mise en concurrence préalable - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. CHAUSSET**

2012/11/ 25 Marchés Publics - tramway 3ème phase - BIL302 - Système billettique de validation - Marché complémentaire - Attribution - Autorisation de signer

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. CHAUSSET**

2012/11/ 28 Marchés Publics - Ensemble du Réseau de tramway - Accord cadre de Maîtrise d'œuvre - Appel d'offres - Autorisation de lancement - Désignation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
désignation effectuée

**Mme CURVALE**

2012/11/ 29 Bordeaux Euratlantique - Projet de réseau de chaleur alimenté par l'unité d'incinération des ordures ménagères de Bègles - Désignation des représentants de la CUB à la CAO du groupement de commande constitué entre l'EPA Euratlantique et la CUB pour la réalisation d'un marché de maîtrise d'œuvre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
désignation effectuée

**M. DUCHENE**

2012/11/ 31 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Echanges fonciers avec la société Kaufman and Broad - Ilot B6 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. DUCHENE**

2012/11/ 32 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Cession de terrain de 1114 m<sup>2</sup> - Ilot B9 - sur le cours Henri Brunet à la SA d'HLM Domofrance - Annulation - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. DUCHENE**

2012/11/ 34 Mise en place d'une taxe d'aménagement à taux majoré sur le secteur Bordeaux Brazza - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. DUCHENE**

**2012/11/ 36 Bordeaux - ZAC Bastide Niel - Lancement de la concertation et modalités - Décisions**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme FAYET**

**2012/11/ 37 ADV 33 - Subvention de fonctionnement 2012 - Convention Cub / Adav - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FLORIAN**

**2012/11/ 40 CDPEA : Association Construction Durable et Performance Energétique en Aquitaine - Programme d'actions 2012 - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FLORIAN**

**2012/11/ 41 Objectif Aquitaine - Organisation du Sommet Economique du Grand Sud les 5 et 6 décembre 2012 à Bordeaux - Subvention - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le groupe des élus Communistes et**  
**Républicains vote contre**

**M. FLORIAN**

**2012/11/ 43 Association " Passage à l'Art " - Programme d'actions 2012 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/11/ 45 Exercice 2012 - Décision Modificative n° 13 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/11/ 47 LORMONT - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 124 logements collectifs locatifs, lotissement La Ramade, lot 5, éco-quartier Les Akènes, bâtiments C, D et E - Emprunts principaux de 2.490.856 € et 11.030.905 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/11/ 48 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et construction de 31 logements collectifs locatifs, ZAC du Centre Ville, îlot 3, rue de la Vieille Eglise et avenue du Maréchal Leclerc - Emprunts principaux de 703.389 € et 3.611.649 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/11/ 49 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et construction de 8 logements collectifs locatifs, ZAC du Centre Ville, îlot 3, rue de la Vieille Eglise et avenue du Maréchal Leclerc - Emprunts principaux de 142.267 € et 827.477 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/11/ 50 Régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) - Attributions de compensation pour l'exercice 2013 - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/11/ 51 Activité Parcs de Stationnement - Remise à la Régie PARCUB de travaux de réaménagement du parc Saint Jean à Bordeaux et transfert des sources de financement associées - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. GAÜZERE**

**2012/11/ 52 Politique d'action sociale : convention triennale du Comité des Oeuvres Sociales de la Communauté Urbaine de Bordeaux - période 2012-2013-2014 - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme ISTE**

**2012/11/ 54 Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest (S.P.A.). Refuge pour les animaux - Subvention de fonctionnement de la Communauté urbaine de Bordeaux pour 2012 - Décision - Autorisation.**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient**

**Mme ISTE**

**2012/11/ 55 Marchés Publics -Transfert de mobiliers, équipements de bureaux et autres déménagements sur les sites de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offres ouvert - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme ISTE**

**2012/11/ 56 Marchés Publics- Restructuration de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Contrôle technique - Appel d'offres ouvert - Avenant n° 1**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LAMAISON**

**2012/11/ 57 Ambarès et Lagrave - Elaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 "Marais du Bec d'Ambès" - Subvention de fonctionnement 2012 - Décision - Convention - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LAMAISON**

**2012/11/ 58 Bordeaux - Aménagement paysager du Parc aux Angéliques - Phase 4 - Fonds de concours 2012 - Décision - Convention - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LAMAISON**

**2012/11/ 59 Bordeaux - Aménagement de 3 jardins partagés - Fonds de concours 2012 - Décision - Convention - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LAMAISON**

**2012/11/ 60 Pessac - Démarche jardins citoyens - Création de jardins citoyens au Pontet : 1re tranche - Fonds de concours 2012 - Décision - Convention - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. OLIVIER**

**2012/11/ 61 Régie PARCUB - Modification des statuts - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. ROSSIGNOL**

**2012/11/ 62 Association Vélo Cité - Subvention de fonctionnement 2012 - Avenant à la convention 2011 - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. SOUBIRAN**

**2012/11/ 64 MIN de Bordeaux Brienne - Réhabilitation de la halle Centrale - Clôture de l'opération - Quitus à la société BMA - Avenant n°2 à la convention de gestion du 21 mars 2011 - Autorisations**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/11/ 65 CENON - Immeuble bâti situé 38 rue Pasteur, cadastré AR 289 et 351 - Cession à la Commune - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/11/ 66 BASSENS - Immeuble sis 12 rue Lucien Victor Meunier cadastré AL 17-18-19 - Mise à disposition et cession à la commune - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/11/ 67 Opération de recomposition urbaine - Aménagement du coeur de Thouars - Phase 2 - Avenant à la Convention ANRU**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient**

**M. TURON**

**2012/11/ 69 Territoire Communautaire - Sollicitation d'aide de l'Agence Adour Garonne pour les marchés subséquents commandés dans le cadre des marchés publics - Décision - Autorisation -**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TURON**

**2012/11/ 70 Marché Public - Maîtrise d'oeuvre des travaux d'extension, de renforcement, de dévoiement et de renouvellement des réseaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales, eau potable - Marchés à bons de commande - Désignation de jurys - Appel d'offres ouvert et sollicitation d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Autorisation de lancement et de signature -**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**désignation effectuée**

**M. TURON**

**2012/11/ 71 Marché Public - Réalisation des travaux d'extension, de renforcement, de dévoiement et de renouvellement ponctuel des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des réseaux d'eau potable du territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux, et travaux sur les ouvrages annexes associés (chambres, regards, ...). Marchés à bons de commande (4 marchés géographiques) - Appels d'offres ouvert et sollicitation d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Décision - Autorisations de lancement et de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. MAURRAS**

**2012/11/ 72 BORDEAUX - Maison Initiative Entrepreneuriat (MIE) - Mois de l'Economie Sociale et Solidaire - Evènement inter couveuses- Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision – Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. MAURRAS**

**2012/11/ 73 ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) - Avenant - abondement de la CUB sur fonds de prêts d'honneur - Convention - Décision – Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme TERRAZA**

**2012/11/ 74 Le Taillan Médoc - Parc des Jalles - Périmètre de protection rapproché du site des sources du Thil et de Gamarde - Chemin des Ardilleys - Subvention d'investissement pour acquisitions foncières - Décision - Convention - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES DEGROUPEES**

**M. le Président Vincent FELTESSE** propose conformément à ce qu'il a dit en Bureau hier, que le débat d'Orientations budgétaires devienne le premier point.

Il précise que lorsque il a fait hier cette déclaration en Bureau, c'était en conformité avec ses déclarations précédentes sur la situation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui demeure bonne, mais avec un certain nombre de tensions croissantes et un certain nombre de dossiers sur lesquels ils ne voient pas encore suffisamment clair en termes de coût. Il renvoie à ses déclarations, non pas du dernier Conseil, mais à celles qu'il fait depuis un à deux ans, puisqu'à chaque fois, il a dit que sur le risque inondations, sur le foncier, sur les déplacements, il faudrait qu'on retrouve de l'argent et cela lui paraissait donc de bonnes politiques d'avoir cette discussion en débat d'orientations budgétaires.

La lecture de la presse ce matin, et les propos qu'il a pu avoir suite à la conférence de presse de Communauté d'Avenir, rend ce point encore plus important parce qu'ils ne sont pas juste dans une situation de contraintes financières, mais dans ce qu'il considère comme une situation de remise en cause partielle des accords politiques, et pas seulement parce qu'ils ont un lieu de débat qui est le Bureau et qu'aucun mot n'a été dit hier. Il ajoute pas seulement parce que la méthode qu'il avait proposée, il y a de cela deux Bureaux, qui était de dire qu'on vote le budget et qu'il y a un PPI de transition pour garantir les projets, mais parce que la tonalité des propos change, et cela va être l'objet de la discussion. Il note d'ailleurs que Sud Ouest ne parle plus de minorité, mais d'opposition, et, en tant que Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, il a besoin de savoir où ils vont dans la gestion de la C.U.B sur les mois et années qui viennent. Son rôle, comme il a eu l'occasion de le dire il y a quelques semaines, est de garantir le maintien de la dynamique métropolitaine, et il pensait qu'ils étaient plutôt en accord là-dessus. Quand il voit les propos de son premier Vice-Président, qui est à sa droite, qui dit que « *le PPI ne tient pas la route* », quand il entend les propos d'un certain nombre de Vice-Présidents qui, par ailleurs, portent les projets, disant que « *cela ne va pas* », il se dit qu'ils ont un problème de méthode collective, et il ne voudrait pas qu'ils aillent dans le mur dans les mois qui viennent.

Il note donc que le débat d'orientations budgétaires de ce matin prend une tonalité un peu particulière, et s'il y a bien sûr, les contraintes et les enjeux, il faut savoir aussi comment ils vont avancer ou pas, collectivement, dans les mois qui viennent.

**M. JUPPE** relève que c'est bien la première fois que c'est le journal Sud Ouest qui va conduire l'organisation de ces débats. Il avoue être assez surpris par la réaction de **M. le Président**. Il le connaît bien et sait que, comme lui, il a l'épiderme sensible mais il incite à garder leur sang-froid. Il insiste sur le fait, comme on le verra tout à l'heure dans le cours du débat, qu'il répètera ce qu'il a déjà dit, qui est exactement ce que dit **M. le Président**, à savoir, d'abord que le PPI est incomplet. Il souligne que c'est ce que **M. le Président** a dit lui-même au Bureau, qu'un certain nombre d'opérations n'étaient pas prises en compte et qu'un certain nombre de crédits de dotation étaient insuffisants. Il répète que c'est **M. le Président** qui a lui-même dit qu'ils allaient dans le mur lors d'une réunion de Bureau.

La seconde chose qu'il a dite et qu'il redira tout à l'heure, est que leur budget de fonctionnement est l'objet d'un effet de ciseau du fait de la moindre progression de leurs recettes par rapport à leurs dépenses. **M. le Président** l'a dit aussi et le Vice-Président chargé des Finances n'arrête pas de le leur répéter, et il ne voit pas en quoi il y a là une atteinte à leurs bonnes relations. Il ajoute avoir simplement suggéré que dans ces conditions, il fallait chercher des pistes d'économies, et il en a proposé quelques-unes. Il souligne que l'une d'entre elles a été aussi proposée par certains des amis de **M. le Président** ou par celui-ci en réunion du Conseil d'administration de Bordeaux Euratlantique, il s'agit de la passerelle Eiffel. Il précise qu'il y en a d'autres et il a dit, par ailleurs, qu'il convenait que la CUB se recentre sur ses compétences plutôt que de se disperser. S'il y a là matière à rompre leur accord de coopération, il en laisse la responsabilité à **M. le Président**, mais ce n'est pas du tout ce qu'il a dans l'esprit.

**M. le Président Vincent FELTESSE** précisant n'avoir absolument pas parlé de rupture de l'accord de coopération, **M. JUPPE** indique que c'est de « remise en cause de leurs relations ».

**M. le Président Vincent FELTESSE** rappelle qu'il y avait une méthode de travail qui était proposée, et il pense qu'ils continuent à avancer sur cette méthode, mais en même temps, il estime qu'il faut qu'ils soient bien d'accord qu'il commence à y avoir un certain nombre d'orientations sur ce vers quoi ils vont, et il est à craindre qu'ils partent dans un exercice via les médias. Il pense qu'ils auraient pu avoir hier cette discussion au Bureau, où cela aurait été plus serein que le tir au pigeon des projets des uns et des autres, ce qui ne correspond pas à l'esprit dans lequel il est.

**M. JUPPE** répondant que ce n'était pas à l'ordre du jour, **M. le Président Vincent FELTESSE** estime qu'il ne peut pas dire cela, puisqu'ils ont commencé le Bureau par le point n°1 qui est l'ordre du jour du Conseil, avec le débat d'orientations budgétaires.

**M. JUPPE** appelle à nouveau **M. le Président**, à garder son sang-froid, mais appelle surtout la majorité de ce Conseil à respecter la minorité. Il demande depuis quand ils n'auraient pas le droit de faire des conférences de presse dans lequel ils expriment leur point de vue, et fait observer que **M. le Président** ne s'en prive pas, et d'ailleurs cela ne le choque pas. Il répète qu'ils vont s'exprimer ici sur des thèmes qu'ils ont déjà évoqués, et qu'il n'a jamais été prévu que le Bureau fermait le ban. Ils vont continuer sur cette ligne-là, et à dire ce qu'ils pensent, et il se trouve, qu'en plus, ils partagent beaucoup de leurs analyses et que c'est tout simplement la vérité. Si cela déplaît à **M. le Président**, tant pis, car il ne va pas changer

d'attitude pour autant. Il ne tient pas du tout à casser la baraque, mais à continuer à travailler ensemble. Il souligne n'avoir absolument pas annoncé des votes sur le prochain débat qui aura lieu en décembre, car ce sera à voir à ce moment-là, et ils font un certain nombre d'observations et de propositions. Si M. le Président considère que c'est une agression, tant pis, mais il est sûr qu'avec le temps cela s'apaisera.

**M. le Président Vincent FELTESSE** ne considère nullement que ce soit une agression, tout le monde pouvant bien sûr dire ce qu'il veut en conférence de presse, tout comme la presse peut relater comme elle le souhaite, parce qu'il y a quand même des valeurs qui sont importantes dans ce pays.

Après, il y a des expressions qui peuvent créer un climat d'incompréhension ou de tension, et à un moment où les contraintes financières sont importantes, il pense qu'il est de leur responsabilité collective de travailler comme cela.

**M. JUPPE** précise qu'il ne dira plus que le PPI ne tient pas la route, mais dira qu'ils vont dans le mur, c'est-à-dire qu'il répètera les propos que tient M. le Président.

**M. GUICHARD** s'excuse de vouloir insidieusement s'immiscer dans ce débat qui, tel qu'il est posé, lui semble de pure forme, même si la forme et le fond souvent se rejoignent, comme on le sait. Mais il estime que l'article de Communauté d'Avenir, ou du moins la conférence de presse qu'il considère d'ailleurs que ce groupe a tout à fait droit de faire, comme il a le droit de la faire chaque fois qu'ils le peuvent, ce n'est pas que de la forme, à son avis, mais c'est aussi du fond. Il relève qu'Alain JUPPE ne s'est pas trompé et prend trois dossiers sociétaux, d'enjeu politique, à savoir l'eau au travers de leur choix sur la régie, le personnel, et la salle de spectacles. Il pense qu'il ne s'est pas trompé, et qu'il est le responsable, l'homme de droite qu'il est, au travers de ces trois enjeux.

Ils préciseront dans leur déclaration que les élus Communistes et Républicains seraient très honnêtement plus à l'aise, comme il l'a dit en tête à tête à M. le Président, s'ils pouvaient s'appuyer sur une politique gouvernementale qu'il juge pleinement de gauche. Hélas, ce n'est pas ce qu'ils vivent, vivant cette politique qui est trop soumise encore aux exigences du MEDEF, des marchés financiers et, par-delà, à la politique qui, durant dix ans, leur a fait si mal.

Il est en faveur d'un rassemblement de gauche partout, pour battre la droite définitivement. Il constate que la droite se bat électoralement, comme eux l'ont fait, et après, elle se bat dans le contenu de la politique. Il estime que ce n'est pas en votant le traité européen qu'on bat la droite. Il le dit avec grande fermeté et considère qu'ils rigoleront beaucoup moins sur les bancs de droite. Il appelle donc partout à un rassemblement de gauche, y compris à l'Assemblée Nationale, y compris au Sénat, et, bien entendu, à la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il appelle à ce qu'ils réfléchissent et travaillent sur des actes forts, comme ils ont commencé avec l'eau, quand la population va s'apercevoir de ce qu'ils font de révolutionnaire par rapport à 1992, où les usagers ont été spoliés pendant des dizaines d'années et l'acte profond de gauche qu'ils font avec la mise en place de cette régie, ainsi que les actes fondamentaux qu'ils font avec l'assainissement et l'eau où ils vont voir leur facture baisser de près de 50 €, voire de plus. Ce sont là les actes sur lesquels ils veulent que s'élargisse une politique de gauche, et c'est en ce sens qu'ils les appelle et qu'ils répondent en faveur de l'appel de M. le Président pour qu'ils construisent ensemble, ici, une alternative de gauche à cette Communauté Urbaine de Bordeaux.

**M. CHAUSSET**, pour conclure sur ce chapitre, note qu'ils auront, bien sûr, le débat en D.O.B, mais il réitère sa demande que la délibération du Centre Culturel du Vin soit retirée.

**M. le Président Vincent FELTESSE** propose qu'ils fonctionnent de la manière suivante : ils commencent par le Débat d'Orientations Budgétaires qui permettra de voir les contraintes, les orientations, appelant à un peu de sincérité aussi des uns et des autres, parce que si la tactique est qu'un certain nombre de dossiers puissent avancer, y compris s'il y a des surcoûts importants, alors que d'autres sont attendus au coin du bois pour parler trivialement, il prévient qu'il ne faut pas compter sur lui, ou sinon pour appliquer ce qui lui semble juste et responsable.

**M. FREYGEFOND**

**2012/11/ 46 Communauté Urbaine de Bordeaux - Orientations générales pour le budget primitif 2013 - Débat.**

**M. FREYGEFOND** souligne que, comme il se doit au mois de novembre, ils ont leur traditionnel Débat d'Orientation Budgétaire, et il voudrait à cette occasion remercier les services des Finances qui travaillent depuis le mois de mai dernier sur la préparation du Budget principal et qui aident les élus à préparer ce PPI et ce projet de budget qui sera soumis au vote, normalement au mois de décembre.

Il rappelle qu'ils ont déjà eu un débat lors du précédent Conseil sur les Finances de cet établissement public ainsi qu'un séminaire Finances au mois de septembre suivi des conférences budgétaires avec l'ensemble des Vice-Présidents concernés puis, comme **M. le Président** l'a évoqué tout à l'heure, une réunion avec un groupe d'élus qui représentaient l'ensemble des groupes politiques pour notamment retravailler sur le PPI après les conférences budgétaires, et enfin, qu'ils ont évoqué le budget et le PPI à deux reprises en Bureau de la Communauté urbaine.

Puis il procède à la présentation du support du débat d'orientations budgétaires à l'aide d'un diaporama.

**M. GALAN** fait observer que les orientations budgétaires qui leur sont présentées semblent frappées du sceau du bon sens et du sérieux, et que si, comme certains le souhaitent, cet établissement venait à être noté par quelque agence internationale, elle lui adresserait à coup sûr un triple A. Mais comme il est attaché aux ambitions sociales, écologiques et économiques de cette agglomération, le groupe des élus communistes ne souhaite pas un tel malheur à la C.U.B. car le Gouvernement en fait chaque jour l'amère découverte, et les lauriers dressés par les marchés financiers sont vite retirés, tandis que les dégâts qu'ils auront causés, eux, restent.

Il indique que comme l'ensemble des collectivités locales, cet établissement voit donc les dotations de l'État baisser de manière continue, et ses compétences étendues et ses pouvoirs en matière fiscale amoindris, ce qui constitue l'effet ciseau qui a été parfaitement décrit. Le triple A de la C.U.B. est donc très éphémère à leur avis, et comme au niveau européen, il les amène inévitablement vers les mauvaises vieilles recettes que sont la baisse des investissements et la hausse des impôts ménages, et de ce point de vue, les déclarations faites au Congrès des Maires ou aux rencontres de la C.U.B, ou encore les propos tenus ce matin par **M. JUPPE**, ne les rassurent pas, bien au contraire. Ils sont donc très inquiets d'entendre ici et là que certains grands équipements ou grands projets pourraient être reportés ou réétudiés. Ils estiment que c'est inquiétant pour l'ambition que l'on porte à l'ensemble de cette agglomération et que ça l'est aussi pour la dynamique sociale et économique du territoire. Ils rappellent que la Communauté est l'un des principaux moteurs d'une économie locale très fragile et ceci doit être bien présent dans leurs esprits.

Mais ils sont conscients qu'un des freins à ces ambitions est l'accès aux financements, et après avoir été sauvées par la puissance publique, les banques présentent la facture aux collectivités pour constituer leurs marges, ce qui, pour eux, est inacceptable, et ils ne comprennent pas pourquoi la C.U.B. renonce au rôle d'éclaireur qu'elle aurait pu jouer en convoquant une conférence bancaire sur le territoire, afin de permettre le financement prioritaire des investissements utiles. Ils jugent que c'est là une erreur stratégique et politique. Ils ajoutent que la conférence économique et sociale qui est encore à l'ordre du jour, sera grandement appuyée dans ses ambitions par une conférence bancaire.

Enfin, il précise que leur groupe n'acceptera pas non plus l'addition, que l'effet ciseau soit présenté aux ménages de l'agglomération quand 17 % de leurs concitoyens sont inscrits à Pôle Emploi, considérant qu'il n'y a que les agences de notation qui peuvent juger sérieux de prendre dans les poches l'argent que l'on ne prend plus dans celles des grands groupes. Enfin, ils demandent à M. le Président d'aller jusqu'au bout des constatations faites dans le document de préparation à ce débat. Ils insistent sur le fait que les politiques d'austérité mènent à une impasse dangereuse pour les peuples, et il faut donc leur tourner le dos en continuant d'assumer des politiques ambitieuses pour la voirie, les services publics, le logement social, les transports publics, etc..., ce qui nécessite de rompre avec les engagements pris devant les marchés financiers, à commencer par le traité budgétaire européen.

**M. BOBET** indique que, pour eux, la lecture de ce D.O.B. amène effectivement trois sujets d'inquiétude, et peut-être un quatrième, sur lequel il reviendra.

Le premier sujet est lié au fait que les dotations diminuent, la dotation transport étant gelée sur la base de 2008, la dotation unique de compensation spécifique à la TP, après avoir baissé de 15 % en 2011 puis de 7,5 % en 2012, devant cette fois diminuer de 16 %, soit 1,55 M€, ce qui constitue donc une perte de plus de 2,5 M€ sur trois années. Il ajoute au passage que la dotation pour pertes de recettes des ZFU est annulée (364 K€). Il observe que l'intercommunalité est gelée également pour la troisième année, surtout la dotation de compensation qui est la deuxième part de la DGF, et qui après une minoration de 1,50% l'an passé, est minorée de 2,05 % cette année, soit une diminution de 2,828 M€, soit près de 5 M€ de pertes cumulées depuis 2011. Il souligne que la somme de toutes ces diminutions est pour cette seule année 2013, de 4,247 M€ qui s'ajoutent aux négatives des deux années précédentes, et il insiste sur le fait que c'est « du moins avec du moins ».

Son deuxième sujet d'inquiétude réside dans les prélèvements qui augmentent, puisque le FPIC, qui est le prélèvement de péréquation horizontale, est annoncé cette année à 1,717 M€, augmentant donc de 1,050 M€, et de surcroît, il a vocation à augmenter, et même à doubler en 2015, soit globalement 360 M€ en 2013 et 780 M€ en 2015. Il fait observer que c'est donc bien plus que doubler et il invite à s'attendre à des chiffres importants. Il indique que les chiffres cumulés de ces pertes et prélèvements ont été donnés par l'ACUF la semaine dernière lors des journées communautaires à Nancy, et ils seraient de 13,5 M€ sur la période 2012-2014 et de près de 20 M€ sur la période 2012-2015.

Enfin, son troisième sujet d'inquiétude est le déficit du réseau TBC qui repart à la hausse cette année, puisqu'il est annoncé à + 82 %, c'est-à-dire 5,15 M€ supplémentaires, ce qui fait un total de déficit annuel de 112 M€ qu'il juge important. De surcroît, si l'incidence du taux intermédiaire de la TVA passant de 7 à 10 % s'annonçait exacte, il précise qu'elle contrarierait leur possibilité d'augmentation par eux-mêmes et de réalisation de leurs tarifs.

Il ajoute que de ces trois sujets d'inquiétude, il en tire un quatrième qui est l'environnement financier de la CUB et l'effet ciseau dont on a parlé déjà depuis ce matin. Comme cela a déjà été dit par Ludovic FREYGEFOND, les recettes fiscales augmentent moins vite,

puisqu'elles étaient à 5,4 % de plus en 2012 et ne sont qu'à 3,16 % cette année, alors que les emprunts augmentent (160 M€ pour 112 M€ l'an passé) et financent 33 % du programme des équipements, là où ils finançaient 27 % en 2012. Il pointe une dette qui augmente de 9 % (532 M€ pour 488 M€, ou en réalité, 650 en intégrant les restes à réaliser), ce qui fait 900 €/habitant.

Il insiste sur le fait que pour la première fois depuis longtemps, l'autofinancement baisse de 4 % et n'est plus qu'à 29 % des recettes de fonctionnement, alors qu'il était encore à 32 % au Compte administratif 2011. Enfin, il note que la capacité de désendettement passerait à 7,3 années alors qu'elle était en 2011 encore à 1,4, soit un grand écart conséquent.

En conclusion, l'effet ciseau est bien devant eux, et à son avis, cela n'est pas très rassurant.

**M. JUPPE** indique qu'ils ont, sur les orientations budgétaires, deux grandes séries d'observations à présenter. La première concerne le programme pluriannuel d'investissement (PPI) sur la période 2013-2017, qui, comme M. le Président l'a lui-même indiqué à plusieurs reprises lors des réunions de Bureau, est incomplet, déclarant utiliser à dessein un mot neutre. Il précise qu'il est incomplet puisqu'un certain nombre de dotations ne sont pas au niveau des besoins avérés et d'autres opérations, comme le SDODM, ne sont, pour l'instant, purement et simplement pas prises en compte, et il faudra donc, comme M. le Président l'a dit, un autre PPI dans le courant de l'année prochaine. Il relève qu'il s'agit d'une procédure nouvelle que la Communauté urbaine n'avait jusqu'à présent jamais appliquée.

Sa seconde série d'observations est que leur budget de fonctionnement a des perspectives inquiétantes du fait de l'effet de ciseau qu'ils connaissent. Il indique que leurs recettes vont progresser sensiblement moins vite que par le passé, et que les réformes qui ont été mises en place ne sont pas remises en cause par l'actuel gouvernement, ni la réforme de la taxe professionnelle que le rapport Gallois propose même de pérenniser pendant cinq ans, ni la création du FPIC, et ces réformes font donc que leur autonomie fiscale est sensiblement diminuée, puisque les dotations représentent désormais 53 % de leurs recettes contre 37 % par le passé. Or, il est clair que ces dotations ne seront pas à la hausse, et qu'à son avis, elles seront même à la baisse.

Du côté des dépenses, il y a des postes qui augmentent de façon rapide, et il constate qu'ils ne pourront pas continuer à tenir une augmentation des dépenses de personnel d'un peu plus de 5 %. Il sait bien qu'il peut y avoir des explications exceptionnelles, notamment l'achèvement du plan d'adaptation de leurs effectifs, mais ce n'est pas un taux tenable et ils devront tenir compte des exhortations que leur adresse le chef de l'État à faire des économies (60 Mds sur le budget de l'État dans les prochaines années). Il rappelle que les Collectivités territoriales sont appelées à faire le même effort, en particulier sur leurs dépenses de fonctionnement courant, or on sait bien que la masse salariale est le premier poste des dépenses courantes, et il ne revient pas sur le déficit prévisionnel du réseau Tbc. Donc cet effet ciseau est là et il va amoindrir leur capacité d'autofinancement, Ludovic FREYGEFOND ayant donné les chiffres, et les choses se matérialisent dès cet exercice budgétaire, ce qui risque à son avis, de diminuer là aussi leur capacité d'investissement.

Il insiste sur le fait que faire ce constat c'est dire la vérité, et ce n'est pas agresser qui que ce soit. Il ajoute que c'est le constat que fait M. le Président, c'est celui que fait le Vice-Président chargé des Finances, et c'est ce qu'ils ont dit hier. Alors il faut savoir ce qu'on fait et si l'on va attendre. Il indique qu'ils ont simplement suggéré deux pistes de travail qu'il serait bien de ne pas écarter d'un revers de main, mais plutôt d'y réfléchir : la première, c'est en matière d'investissement, de voir s'il n'y a pas des opérations qui peuvent être, non pas abandonnées, mais décalées. Il rappelle qu'ils en ont cité deux : la première qui est pratiquement actée, qui porte sur des sommes relativement limitées puisqu'il s'agit pour la

Communauté urbaine de 6 M€ seulement, qui correspond non pas au confortement mais à la mise en usage de la passerelle Eiffel, et la deuxième réflexion qui est la grande salle de spectacles qu'il n'est pas question d'abandonner, mais à leur avis, on peut se demander si elle est absolument prioritaire en tenant compte du fait notamment que, contrairement à ce qu'on leur a dit longtemps, on est bien en zone inondable, et qu'il faudra donc bien que les questions de la protection contre les inondations et de la réfection des digues aient été traitées avant de se lancer dans ce projet qui n'en est pas encore au stade pré-opérationnel. Il indique qu'ils ont également soulevé la question du passage en régie de l'eau et de l'assainissement qui va générer à peu près 15 M€ de dépenses d'investissements pour la Communauté urbaine, et aussi une indemnité de rupture anticipée de contrat dont le Copro qui s'est tenu hier a évalué le montant peut-être à 110 M€, comme c'est en tout cas le compte rendu qu'il lui a été fait de cette réunion. Il résume donc la première piste, qui est de voir s'il n'est pas possible d'étaler un certain nombre d'opérations.

La deuxième piste sur laquelle il insiste, c'est qu'il faut que la Communauté se concentre sur ses compétences fondamentales, sur ce qu'ils appellent volontiers son « cœur de métier », et qu'elle ne se disperse pas sur des compétences nouvelles. C'est la raison pour laquelle ils continueront à s'opposer à une extension des compétences dans des domaines qui relèvent de l'action municipale, comme la Culture ou le sport, ou encore les services numériques, sachant qu'ils sont d'accord pour que la Communauté urbaine contribue à la couverture d'un ensemble des territoires en tuyau, en infrastructure à très haut débit, mais ils pensent qu'elle n'a pas, compte tenu de la limitation de ses moyens, à s'engager dans le développement de services ou d'applications numériques.

Il souligne que face à cette position, il y a deux attitudes possibles à savoir, ou bien on considère que c'est une agression politique, ou bien on considère que c'est un appel à la réflexion collective, ce dont il les laisse juges.

**M. CHAUSSET** déclare avoir un peu modifié l'intervention qu'il avait prévue parce que l'actualité leur fait peut-être aujourd'hui revoir son fondement. Il s'adresse directement à **M. JUPPE**, pour lui dire qu'il n'y a pas des projets qui peuvent être revus et d'autres qu'ils vont passer sous silence.

Les choses sont donc claires pour les Verts, à savoir qu'il y a une méthode qui a été proposée de revisiter l'ensemble du périmètre du PPI pour, bien sûr, intégrer des données nouvelles, mais ils ne vont pas non plus se contenter de prendre ce qui les intéresse et de remettre en cause ce qui les intéresse moins. C'est un peu cela la méthode de **M. JUPPE**, et il comprend que sur le PPI et le budget, on est peut-être aussi à la limite du fonctionnement de la Communauté urbaine. Il fait observer que la co-gestion et la coopération qu'ils ont essayé de mettre en place, cela ne pose pas trop de problèmes lorsque tout va bien, mais lorsque comme aujourd'hui, ils vont peut-être être obligés de hiérarchiser un certain nombre de projets, il souligne que pour eux, la hiérarchie n'est peut-être pas la même que pour lui. Il pense qu'ils vont aller aujourd'hui, ou plus tard, vers des séances de vérité et vont donc être obligés de revoir à ce moment-là, peut-être, un certain nombre de projets. Si pour **M. JUPPE** la salle de spectacles n'est peut-être pas hyper prioritaire, il pose la question du Grand Stade, car là, il se demande si on est vraiment sur un projet dans leurs compétences, et pour ce qui est aussi des conditions de construction parce que le sol ne lui paraît pas forcément très sec là-bas, et il peut y avoir aussi des surcoûts à prévoir.

Il estime que si **M. JUPPE** veut qu'on entre dans ce jeu du : « *je te tiens, tu me tiens par la barbichette* », ils ne vont jamais s'en sortir et c'est donc pour cela qu'il répète qu'on verra bien, mais il ne voit pas pourquoi on irait voter 30 % de plus de contribution sur le Centre

culturel du Vin alors que M. JUPPE remet en cause un certain nombre de projets. Il croit que la minute de vérité doit être sur tous les projets, sinon on repart à l'aventure.

Il pense qu'ils sont là à un point important de la fin du mandat, puisque c'est un peu cela qui se joue, la question étant de savoir si l'on est obligé, en fait, de voter le budget en décembre. Il rappelle qu'il y a d'autres solutions pour avoir peut-être un vrai moment de vérité sur l'ensemble, et à ce moment-là se mettre d'accord. S'il y a une opposition, une majorité, il souligne qu'ils verront à ce moment-là qui soutient tel projet, mais il pense qu'ils ne peuvent pas continuer sur des petites passes d'armes à fleurets mouchetés quand il faut avoir un vrai langage de vérité. Il lui semble donc aujourd'hui essentiel peut-être de prendre des décisions ou de les repousser pour pouvoir avoir un travail collectif.

Sur l'ensemble du DOB, il estime aussi impossible de commenter les orientations budgétaires de la Communauté urbaine sans évoquer, bien sûr, l'intervention du chef de l'État devant le Congrès des Maires, ce mardi. Aussi, il s'en fera largement écho avec leur regard d'élus écologistes. Il considère que le cadre du DOB qui est connu de tous et a été présenté, est très contraint par un contexte économique en berne et par un poids de la dette qui ne tolère plus d'extravagance ; il leur impose donc, outre une gestion rigoureuse, de participer à l'effort national de lutte contre les déficits publics. Sur le premier point, à savoir la gestion rigoureuse, il tient d'ailleurs à féliciter les services et leur Vice-Président, et à saluer la qualité du travail et la vigilance de leur service des Finances, sous la direction d'un directeur qui est sans nul doute incontestable.

Concernant le second point, à savoir la lutte contre les déficits publics, c'est avec satisfaction qu'ils constatent l'infléchissement de la position au niveau de l'État qui reconsidère enfin les collectivités locales comme des partenaires et non des boucs émissaires. Il reconnaît que l'autonomie des collectivités locales en a pris un coup et ils ne sont plus aujourd'hui sur un système de dotation, ont perdu beaucoup en autonomie, et il serait bien à son avis, que les collectivités locales retrouvent de l'autonomie fiscale.

Il constate que de lourdes craintes pesaient sur l'accès au financement pour les projets locaux et que, certes, elles ne sont pas levées aujourd'hui, mais le soutien à la création d'une agence française de financement des investissements locaux est de bonne augure pour permettre la diversification des sources de financement des collectivités locales, la mutualisation des risques, et la diminution du coût d'accès à la ressource pour financer les projets d'investissements.

Il fait remarquer que de nombreuses promesses ont été faites par le chef de l'État ce mardi, certaines ayant déjà pris corps ou étant en voie de l'être, comme en ce qui concerne le statut de l'élu qui, avec la rénovation de la vie politique, impacteront forcément, comme ils l'espèrent, sur la Communauté urbaine. Il rappelle qu'eux, en tant qu'écologistes, sont pour l'élection au suffrage direct des élus communautaires, ce qui permettrait peut-être de clarifier la situation, et éviterait un peu les difficultés dans lesquelles ils sont aujourd'hui.

Sans alourdir le propos, et pour revenir au contexte local, il souligne qu'il y a un certain nombre de projets pour lesquels ils sont encore plus satisfaits : il cite la politique vélo, la politique de transports, et s'il entend bien les difficultés et l'augmentation du déficit de transports, il rappelle que c'est une politique de service public, qu'ils ont des investissements lourds, et qu'ils n'ont pas d'autre alternative que de développer leurs transports collectifs. Il estime que c'est vraiment là un fondement très fort de leur Communauté urbaine. Il ajoute qu'il y a aussi la politique logement qui devra trouver un aboutissement avec l'émergence d'un établissement public foncier local, car sans cet outil, ils risquent de rester frustrés sur la politique logement et le besoin de logements sociaux qu'ils ont à mettre en oeuvre.

Il cite aussi la politique en matière d'énergies renouvelables, de plan climat, qui sont des dossiers qu'ils souhaitent faire avancer encore plus, mais qui sont des marqueurs de leur budget et de la politique qui est mise en oeuvre.

**M. MILLET** rappelle avoir demandé l'an dernier à M. le Président, de réorienter la gestion de cet établissement vers une sobriété accrue, de constituer des réserves pour disposer d'une marge d'intervention dans les temps difficiles qui s'annonçaient, et d'éliminer du budget, tant du point de vue du fonctionnement que de l'investissement, ce qui est du domaine du superflu. Cela n'avait pas été entendu pour le budget 2012, et il avait donc voté contre ce budget. Il observe que depuis des années, l'évolution budgétaire de la Communauté s'inscrit dans une continuité troublante, alors que l'environnement économique est durablement affecté par une crise économique et financière sans précédent.

Il a déjà dit ici à plusieurs reprises que la C.U.B. n'est pas sur une planète protégée de l'économie réelle, et plus que jamais, les collectivités et les établissements publics doivent s'adapter et anticiper les conséquences de la situation financière économique. Il propose d'en citer trois illustrations.

La première est un endettement insoutenable proche de 100 % de leur produit intérieur brut, le service de la dette étant devenu le premier budget de l'État et mécaniquement, cette situation annonce une contraction inéluctable, violente et durable, des dotations de l'État. Il souligne que d'ailleurs, le chef de l'État, lui-même, a averti les élus locaux de la nécessité d'un effort, car leurs dépenses ont augmenté de 3,1 % l'an, ce qui est supérieur à la richesse nationale, le ministre du Budget ayant de son côté confirmé une mise à contribution des collectivités.

Il indique que la seconde est un déficit abyssal du commerce extérieur qui signe leur manque de compétitivité, et la troisième, une souffrance profonde du tissu des entreprises, des PME en particulier, dont les marges sont au plus bas depuis un quart de siècle et qui annonce une contraction des recettes fiscales.

Une fois de plus il tient à répéter que pour revenir à une situation saine, des coupes sombres dans les dépenses sont incontournables, et les conséquences sociales des mesures d'économies qui devront être prises au nom du bon sens comme au nom du respect des engagements européens, récemment confirmées par la majorité de M. le Président, seront moins douloureuses si les collectivités et les établissements publics se préparent à en amortir les effets.

Autant dire qu'à son sens, la persistance des habitudes budgétaires de la C.U.B. dénoterait une certaine indifférence à la réalité que vivent bon nombre de leurs concitoyens, et vu la situation générale, il estime que leurs ressources doivent être réservées à ce qui est économiquement rentable et socialement indispensable, en reportant tout ce qui ne l'est pas à des jours meilleurs. Il considère qu'une cure d'amaigrissement budgétaire est à l'ordre du jour pour ne pas hypothéquer l'avenir de notre pays. Si elle est refusée au niveau de la C.U.B., il pense que cette cure qu'il faut avoir l'objectivité de nommer rigueur, s'imposerait à eux tant il n'est plus possible de faire comme avant, en se tournant vers l'État qui est financièrement exsangue.

Pour toutes ces raisons qui s'inscrivent dans la continuité des propos qu'il a tenus dans cette enceinte depuis juillet 2008, il demande que la construction du budget 2013 constitue une vraie rupture par rapport au passé et soit frappée du sceau du réalisme.

**M. SOLARI** se dit très inquiet de constater que ce PPI ne prend toujours pas en compte les aménagements spécifiques pour l'accessibilité des personnes handicapées dans la Communauté.

Il rappelle que le plan PAVEP (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics) fait ressortir un coût de 2 Md et que ce n'est pas en se servant de la taxe locale d'équipement qui consacre quelques miettes, qu'ils arriveront à être aux normes imposées pour la libre circulation de tous.

**M. TURON** a constaté que le domaine de l'eau et de l'assainissement a été évoqué par plusieurs intervenants. Il convient qu'il s'agit en effet d'un domaine d'intervention toujours important, puisque c'est le quatrième de l'intervention de la Communauté urbaine, et qu'il correspond à des besoins qui sont toujours très forts, aussi bien concernant les eaux pluviales, les eaux usées et maintenant aussi l'eau potable.

Il précise que dans ces orientations, se trouve traduite la volonté de la Communauté urbaine d'être véritablement l'autorité organisatrice de l'eau et de l'assainissement pour mettre en place cette politique qu'ils ont votée il y a bientôt deux ans, et qui doit se traduire véritablement dans les faits et pas être simplement des discours.

Il indique au passage qu'on y retrouve plusieurs éléments, avec la montée en puissance du renouvellement qui est au dernier point de l'ordre du jour d'aujourd'hui, la construction du système d'information cible qui est au coeur des dispositifs de gestion comme le système de gestion de l'eau et de l'assainissement, et l'élément nouveau que sont les ressources de substitution, puisque c'est aussi en conformité avec une délibération antérieure de la Communauté urbaine que celle-ci s'est déclarée maître d'ouvrage d'un premier projet. Il fait remarquer qu'il y a bien des éléments qui montrent cette volonté d'être, dans un premier temps, l'autorité organisatrice, et en même temps de faciliter le retour en régie, mais dont la traduction n'est pas encore aussi importante que celle qui a été signalée tout à l'heure.

Il ajoute qu'il y a également la volonté de faire mieux et pas forcément plus cher, et il prend deux exemples : c'est le fait qu'on ait abandonné la STEP de Brazza pour se servir de Louis Fargue où le coût est divisé par deux, soit quand même une économie de 15 M€, et ce sont les résultats et la traduction, comme on l'a vu tout à l'heure dans les eaux pluviales, des résultats de la négociation de la DSP qui a été menée. Il indique qu'il est en effet apparu ces dernières années, dans le cadre des négociations et renégociations, aussi bien contrats de l'eau, puis de l'assainissement, puis la DSP qui a été mise en place, le souci de faire mieux et avec des coûts mieux maîtrisés, avec un abaissement de la marge du délégataire dans un premier temps. Il rappelle quand même que ce sont 235 M€ d'investissements complémentaires de l'avenant numéro 7 et 50 M€ qui ont été récupérés sur l'assainissement avant la DSP. Il n'empêche que cela se traduit quand même sur les tarifs, en particulier par la DSP Assainissement, par une baisse sensible de la facture pour les usagers. Il signale qu'ils verront au prochain Conseil une traduction aussi pour l'eau où la très grande majorité des usagers vont voir leurs tarifs baisser, et il y aura donc une baisse globale aussi pour des services rendus qui seront supérieurs.

**M. ANZIANI** salue le travail accompli par leur Vice-Président Ludovic FREYGEFOND et par les Services puis tient à dire à son tour que cette préparation du budget 2013 se fait dans des conditions évidemment difficiles, parce que marquées par l'impératif trop longtemps négligé du redressement des comptes publics. Il fait observer qu'ils ne peuvent pas raisonner ici comme s'ils étaient une île dans un océan en fureur, la vérité étant qu'ils doivent faire face à un déficit public historique de 1 700 milliards. Il estime que le chiffre est tellement énorme qu'on ne voit pas très bien à quoi il correspond, et il y a une façon plus simple d'en prendre la mesure, c'est de constater que ces 1 700 milliards de déficit public génèrent des remboursements d'intérêts qui représentent aujourd'hui le premier budget de l'État. Il ajoute qu'on rembourse aux banquiers six fois plus qu'on accorde à l'Éducation, à la Recherche ou à l'Enseignement supérieur, et c'est peu de dire que, non seulement les

caisses sont vides, mais elles sont percées, et que le défi pour eux est évidemment d'essayer de les remplir, avant toute chose. Il souligne que c'est cela la bonne gestion, et comprend les interrogations qui peuvent se manifester, mais avec une caisse vide, on ne peut rien financer. Il précise que c'est l'objectif du projet de Loi de Finance que de trouver 30 Milliards, jamais un tel effort n'ayant été fait, et de les trouver de façon ciblée et non d'une façon aveugle. Il indique qu'il faut les trouver notamment sur les ménages les plus aisés, les trouver aussi sur les entreprises qui, aujourd'hui, font le plus de marge et il faut doubler cet effort par une volonté de réindustrialisation, car, comme le rapport Gallois l'a montré avec beaucoup de netteté, la France aujourd'hui est en voie de forte sous industrialisation, et cela se traduit dans son commerce extérieur. Il répète qu'il faut donc non seulement trouver de l'argent, mais en même temps provoquer des mesures en faveur de l'investissement.

Il convient de voir quelle va être la place des collectivités territoriales face à cette situation, et il rappelle que l'ancien gouvernement avait prévu des mesures drastiques, avec une ponction de 2 Milliards par an sur les collectivités territoriales, ce qui était une erreur à son avis, car plus on les ponctionne, moins elles ont la capacité d'investir, et moins l'activité peut être soutenue dans notre pays. Il insiste sur le fait que le présent gouvernement va faire contribuer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics avec un gel en 2013, comme l'a dit Ludovic FREYGEFOND et avec 750 M€/an les années qui vont suivre.

Pour ce qui concerne la Communauté urbaine, il croit qu'il faut d'abord souligner l'effort remarquable, parce que particulièrement difficile, qui est fait vis à vis des communes. Il sent dans l'hémicycle par rapport à la Communauté urbaine, ce qu'il appellera une crispation face à ces difficultés, face aussi peut-être au lendemain des élections législatives. Il constate qu'il est de bon ton souvent de dire que la Communauté urbaine est responsable de tous les maux, mais jamais évidemment des bienfaits, et il a été quand même stupéfait de lire dans le journal de la Ville de Bordeaux, un procès contre la Communauté urbaine concernant la gestion des déchets, où l'article commence par « *la ville confrontée à la mauvaise qualité de la collecte effectuée par les services communautaires, a demandé une meilleure adaptation.* » Elle a le droit de demander, mais il aimerait savoir si on doit parler d'une mauvaise qualité de la collecte et demander à ce que la C.U.B. fasse son travail. Elle le fait et il trouve que c'est profondément injuste pour M. Didier CAZABONNE que de procéder à cette attaque, et il lui apporte tout son soutien.

Il estime que c'est une crispation qui va bien au-delà, et ils ne sont pas ici pour jouer les hypocrites, car ils lisent tous ce qui est écrit. Il lit lui aussi les blogs, et il a été stupéfait alors que tout à l'heure on leur a parlé de garder leur sang-froid, de lire dans un blog une attaque en règle contre la presse, et en particulier contre le journal Sud Ouest. Il ne comprend pas que M. Alain JUPPE avec toute sa responsabilité, en prenant soin de dire que d'ailleurs cela ne se fait pas, fasse une attaque en règle contre le journal Sud Ouest parce que celui-ci n'a pas produit les articles qu'il souhaite. Il se demande bien quelle est cette conception de la liberté de la presse dans notre pays.

M. GAÜZERE faisant observer que Monsieur Ayrault a dit la même chose, M. ANZIANI lui répond qu'il pourra en parler tout à l'heure, mais que pour l'instant, il parle de ce qui se passe dans leur Communauté urbaine. Il apprécie sa réaction en faveur de la liberté de la presse, et en tout cas il souhaite que la presse sache qu'ils lui apportent tout leur soutien, bien évidemment. Il ajoute que dans l'ambiance actuelle, il comprend bien que la mode soit de tout recompter, comme on recompte les voix à l'UMP, et ils veulent évidemment recompter les dépenses et les recettes de la Communauté urbaine.

Ses propos suscitant des réactions de la part des élus de Communauté d'Avenir, il sait qu'un des grands principes de la démocratie c'est d'écouter l'autre, il rappelle qu'ils diront

après tout le mal qu'ils pensent de ses propos mais dans un premier temps, ils doivent au moins les écouter pour pouvoir mieux les critiquer par la suite.

Il répète qu'ils veulent recompter les dépenses et les recettes de la Communauté urbaine, comme il l'a entendu tout à l'heure, et il invite à arrêter de jouer les hypocrites. Il demande comment ils peuvent imaginer qu'ils soient aveugles et sourds, et que le jeudi, ils entendent une attaque en règle contre les finances de la Communauté urbaine, et que le vendredi, simplement parce qu'on leur dit : « *écoutez, vous avez mal compris, vous avez mal lu Sud-Ouest, en fait, on ne veut pas tout cela* » ils les croient. Il précise que la seule chose qu'ils regardent, ce sont les faits, et les faits, c'est une attaque en règle contre les finances de la Communauté urbaine qui est, d'ailleurs, assez légère, puisque d'une certaine façon, sur le fond, ils disent qu'il faut faire des choix. Il se demande qui ne dit pas cela, le propre même d'un PPI étant de faire des choix, sachant qu'ils ont été associés à ce PPI, qu'ils en ont été responsables également, et qu'ils ont fait ces choix ensemble. Il convient qu'il faut les refaire, mais il invite à ne pas dire à ce moment-là, que c'est de la responsabilité uniquement de la majorité de la Communauté urbaine. Il rappelle la demande de renoncer à la passerelle Eiffel, à la salle de spectacles, de remettre en cause la régie d'eau et d'assainissement, et fait remarquer que le résultat de la régie d'eau et d'assainissement, ce sont des réductions pour les usagers, 10 % pour certains, de 5 % pour les grosses consommations, et c'est une meilleure gestion pour la Communauté urbaine. Il les incite à commencer par dire cela et par féliciter la gestion de la Communauté urbaine qui, grâce à ces renégociations qui n'ont été faites que récemment, lui permette d'avoir une meilleure maîtrise de ses finances.

S'ils veulent refaire des choix, il pense qu'il faut remettre tout sur la table, et il déclare ne pas comprendre ce raisonnement. Il estime que leur raisonnement serait beaucoup plus fort s'ils disaient : « *écoutez, le PPI, il faut le revoir complètement. On remet tout sur la table* ». Effectivement, si on remet tout sur la table, il considère qu'il faut se reposer la question du Grand Stade et se demander si oui ou non, dans la situation difficile qui est la leur aujourd'hui, ils ont la capacité de financer un tel équipement à hauteur de 15 M€ plus les aménagements, si c'est vraiment de l'utilité publique, et si cela correspond à l'intérêt général, mais aussi si, oui ou non, dans la situation actuelle, ils ont la possibilité de financer le Centre Culturel du Vin. Il souligne que c'est cela la rigueur que de tout revoir, et non pas simplement de pointer un certain nombre d'éléments.

Il termine en reprenant la question très forte qui a été posée par M. le Président au début de cette séance. Il estime qu'ils ne doivent pas être hypocrites entre eux, car la question qui est aujourd'hui posée est simple, le signal qu'ils envoient sur certains de ces bancs à l'opinion étant extrêmement compréhensible pour celle-ci, c'est qu'ils veulent remettre en cause l'accord communautaire. Il les assure qu'un lecteur de Sud Ouest ou un auditeur d'une radio ou un téléspectateur qui écoute ces propos, se disent que ceux-là en ont assez de l'accord communautaire et veulent passer à autre chose, il considère qu'on voit bien entendu que les grands perdants de tout cela, ce sont les habitants de la Communauté urbaine et qu'évidemment ce n'est certainement pas l'intérêt de la Communauté urbaine. Il rappelle qu'il y a eu des élections, qu'elles ont donné un résultat, et il les invite à ne pas tout mélanger et à respecter la Communauté urbaine.

**M. ROUVEYRE** estime qu'il est difficile de débattre de ce DOB en faisant abstraction des risques qui pèsent sur le vote du budget. Il a noté que dans son intervention liminaire, le Maire de Bordeaux en tant que responsable du groupe Communauté d'Avenir, avait subrepticement glissé que le vote du budget par son groupe n'était pas garanti, cette menace confirmant l'article de Sud Ouest de ce jour dans lequel on apprend qu'Alain JUPPE remet en cause le PPI. Il considère qu'il ne s'agit ni plus ni moins que d'une

déclaration de guerre, mais comme il n'est pas certain d'en assumer toutes les conséquences, il leur explique que, quand même, ce n'est pas à la presse de bouleverser leurs débats. Il observe que dans un acte de courage, il reste évidemment pendant son intervention.

Mais si son intention n'était pas de bouleverser leurs débats, il se demande pourquoi, diable, Alain JUPPE a pris l'initiative d'avancer d'un jour sa traditionnelle conférence de presse, et pourquoi, alors qu'il s'adresse aux médias le vendredi matin, a-t-il décidé de les convoquer la veille sinon précisément parce que le Maire de Bordeaux a préféré adresser ses messages pas presse interposée, en misant sur un article ce matin plutôt que de faire preuve de responsabilités et de poser les choses sur la table au Bureau de Communauté urbaine, pourtant réuni quelques minutes avant ladite conférence de presse.

Il estime qu'aujourd'hui, Alain JUPPE est dans une attitude schizophrène permanente, et il note qu'il est le pompier à l'UMP et le pyromane à la C.U.B., qu'il reproche les frais de fonctionnement communautaire en oubliant qu'il a fait voter lundi dans sa commune une décision modificative augmentant sensiblement ces coûts, en particulier en matière de communication et de réception. Il ajoute qu'il pointe les dépenses de personnels en oubliant que c'est un membre de son propre groupe politique qui est Vice-Président de ce même personnel, et il leur explique maintenant que la passerelle Eiffel n'est plus une priorité après avoir, lundi, en Conseil municipal, déclaré qu'il en était le sauveur. Il observe qu'il leur dit qu'il faut se concentrer sur les cœurs de métier de la C.U.B., c'est-à-dire en excluant le sport et la Culture, et après il demande des subventions sur le Grand Stade et le Centre culturel du Vin. Enfin, il relève qu'il leur dit que la salle de spectacles n'est pas une priorité alors que c'est ce même Alain JUPPE qui a signé un accord de cogestion dans lequel figurait cette priorité précisément page 6 de l'accord, alors même que le stade n'y figurait pas.

Aussi appelle-t-il M. JUPPE à assumer cela, et s'il ne se retrouve plus dans cet accord de cogestion, à le dénoncer et en tirer les conséquences, car il ne peut pas être dehors et dedans. S'il veut être en cohérence avec lui-même, il estime que soit ils restent autour de la table des négociations, soit ils rendent leur Vice-Présidence.

**M. FLORIAN** se déclare un peu étonné de ce qu'il vient d'entendre, même s'il peut comprendre la sortie d'Alain ANZIANI en tant que président de groupe, qui plus est sénateur, qui a aussi l'occasion de pouvoir défendre une politique gouvernementale actuelle dont ils voient tous qu'elle va dans le mauvais sens, et notamment pour les collectivités. Il s'aperçoit qu'il y a quand même des discours à géométrie variable ou une forme d'amnésie sélective par rapport aux liens que peuvent avoir l'État et les collectivités locales et territoriales, et il rappellera, d'ailleurs, qu'ils sont un établissement public intercommunal et donc ni l'un ni l'autre, mais ils y reviendront notamment au moment du vote du budget.

Il trouve également un peu piteux de confondre les choses entre tout ce qui peut se passer au niveau national et au niveau d'un mouvement politique auquel M. ANZIANI n'appartient pas. Tout à l'heure, M. GUICHARD leur promettait l'exil, ou en tout cas la disparition politique comme il le souhaitait, là M. ANZIANI leur parle de ce qui peut se passer au niveau de l'UMP, et il estime qu'ils n'ont pas de leçon à donner, d'autant que, de toute façon, ce n'est pas le lieu. Il constate que ce dernier monte sur ses grands chevaux pour expliquer que le lecteur de Sud Ouest va risquer l'apoplexie en lisant les déclarations du groupe Communauté d'Avenir, et une bonne fois pour toute, il insiste sur le fait qu'il ne faut pas faire une fixation sur Alain JUPPE, même s'il comprend bien que cela les agace qu'il ait une audience nationale et qu'il puisse s'exprimer, car M. JUPPE est président du groupe Communauté d'Avenir et ils sont tous solidaires avec ce qui a été dit. Il ne reviendra pas sur les éléments de langage qu'il a pu déployer ce matin à propos du PPI ou des orientations

budgétaires mais, il faut à son avis arrêter de faire des caprices d'écoliers comme s'ils étaient vexés des déclarations des uns et des autres.

Quant à la sortie de M. ROUVEYRE, il juge que c'est encore un autre registre puisqu'il parlait tout à l'heure de schizophrénie, et personnellement, il serait tenté de dire que son collègue est dans la souffrance du complexe. On se doute bien qu'Alain JUPPE ne va pas lui répondre sur de telles attaques, vu leur niveau et l'argumentation déployée, et il s'étonne même d'être obligé de lui répondre. Il pense que la prochaine fois, ils ne le feront plus car il faut à un moment ou un autre revenir sur terre. Il estime qu'il n'y a pas la guerre suite à l'article de Sud-Ouest, et il faudra peut-être aussi qu'ils s'habituent à ce qu'ils communiquent. Alors que lui-même était toujours resté sur une vision plutôt intercommunale ou d'accord de gestion, il constate que tout à l'heure, avec M. GUICHARD, il était question de politique de gauche, et il rappellera quand même sur la gauche, pour employer ces termes, que la présidence de la Communauté urbaine de Bordeaux par M. ROUSSET, c'était en 2004, et que M. FELTESSE est président depuis 2007. Il rappellera aussi qu'Alain JUPPE n'est plus président de la Communauté Urbaine de Bordeaux depuis 2004, ce qui fait 8 ans, et donc que si aujourd'hui, ils attendent et espèrent une politique de gauche, il serait temps depuis 8 ans.

Il clôturera pour dire qu'à un moment ou un autre, ils ont tous leurs petites poussées d'adrénaline, leurs petites poussées de fièvre, mais qu'il ne faut pas sur jouer les rôles des uns et des autres, sinon il prévient qu'il occupera alors toute sa place dans cet hémicycle, mais il pense que jusqu'à aujourd'hui, ils n'ont pas confondu ce qui pourrait être l'intérêt intercommunal avec des débats politiques de portée nationale.

M. GUICHARD indique qu'il aurait sincèrement envie d'être ailleurs ce matin, et il pense que ses amis aussi, car il n'arrive pas à se situer dans ce type de débat qui évite les vrais enjeux.

D'abord concernant la presse, il estime qu'il y a la liberté totale de la presse, mais il fait remarquer que pour qu'une presse fonctionne, il faut qu'il y ait des employés de presse. Il signale que pour ce qui est du journal dont ils ont parlé, ils n'ont pas dit un mot les uns et les autres, sur le fait qu'il est sous la menace d'un plan social de 180 emplois. Il précise que les élus Communistes et Républicains vont soutenir le journal Sud-Ouest pour qu'il puisse se développer avec tous ses emplois, et il rappelle qu'il y a quelques mois, ce qui n'est pas si vieux que cela, il les avertissait ici qu'ils allaient certainement avoir des jours difficiles puisqu'il était annoncé 750 M€ de coupe dans les budgets des collectivités territoriales, et cela faisait ricaner. Il fait observer que les 750 M€ sont dépassés, parce que depuis il y a eu des votes. Il reconnaît à M. MILLET le mérite d'être clair, puisqu'il a dit qu'il est pour une cure d'amaigrissement budgétaire nécessaire. Il demande comment cela se traduit en termes de conséquences sociales, économiques et environnementales car il va falloir qu'ils déclinent cela les uns et les autres, parce que les grandes phrases, c'est une chose, mais il faut voir ce que cela veut dire, concrètement, en termes sociaux, environnementaux, et en termes de développement économique.

Au contraire, les élus Communistes et Républicains proposent de construire un budget et un PPI de résistance à la crise, tant en fonctionnement où il fait des propositions très concrètes par exemple, sur la question des tarifs où il demande s'ils vont avancer plus hardiment ou pas tandis qu'ils ont fait un pas de géant sur la question de l'eau. Il note d'ailleurs que M. JUPPE s'inquiète des 110 M€, et a certainement raison de le faire, et il va falloir qu'ils intègrent cela dans le cadre de leur vision budgétaire pour les années à venir au niveau de la régie, mais il aurait aimé qu'il s'inquiète de la même manière sur le coût qu'a produit sur les usagers la privatisation en 1992. Il lui demande les comptes sur ce que le contrat de 1992 a coûté aux usagers jusqu'à nos jours. Il estime que c'est cela aussi un budget de

gauche, qui doit pouvoir porter des actes concrets qui permettent aux citoyens de comprendre qu'ils ont là, sous la main, à la C.U.B., un outil qui leur permette de sortir quelque peu la tête hors de l'eau dans laquelle la crise les a totalement enfoncés.

Au niveau investissements, il invite à arrêter de se mutiler. Il demande qu'elle est cette folie de vouloir arrêter tous leurs investissements, sachant que chacun a le sien, c'est le Centre du Vin, c'est le Grand Stade, c'est la salle de spectacles, c'est le pont Jean-Jacques Bosc, etc.... Il répète qu'ils se mutilent socialement par rapport aux besoins, mais il laisse à imaginer au niveau du développement économique. Il rappelle qu'ils sont en tant que collectivités locales, responsables de 70 % des investissements publics, et on sait ce que cela veut dire quand on prend des décisions de ce type. Ils sont favorables à ce qu'ils ne se mutilent pas et qu'au contraire, ils continuent le choix des investissements qu'ils ont décidés. Mais pour cela, ils ont fait une ouverture et ils sentent qu'elle a dû mal à se traduire, et par exemple, cela peut rentrer dans le débat d'une conférence bancaire.

**M. HURMIC** trouve fort intéressant le débat qu'ils ont actuellement. Il pense qu'au-delà du débat budgétaire entamé, ils arrivent à un véritable débat sur la gouvernance même de la Communauté urbaine et il estime que plusieurs orateurs qui l'ont précédé se sont en effet consacrés à ce sujet-là, depuis le début de la séance d'ailleurs. Il ne voudrait pas qu'ils gardent les yeux braqués sur l'arbre qui cache la forêt, la forêt étant effectivement des visions totalement divergentes qu'ils ont à l'intérieur de cette assemblée, sur la gouvernance de la Communauté urbaine. Il rappelle ne pas être, loin de là, un chaud partisan du système de cogestion, même si on le rebaptise pudiquement système de coopération intercommunale, mais il fait observer qu'en tout cas, c'est le système de cogestion qui préside aux destinées de cet établissement et ce, depuis sa naissance dans les années 1970. Depuis le système était pérennisé, et à son avis, on se rend compte qu'aujourd'hui il est à l'épreuve et souffre de deux choses, d'une part du fait qu'ils traversent une crise grave qui va les obliger à effectivement prioriser leurs investissements, car ils ne vont pas pouvoir tout financer et devoir faire des choix politiques. A son avis, ces choix supporteront difficilement la neutralisation politique des enjeux qui a toujours présidé aux destinées de la Communauté urbaine, puisque jusqu'à présent, ils ont fait semblant de penser qu'on peut réunir la droite et la gauche à l'intérieur d'un processus mou et qu'on n'est pas obligé d'afficher de vraies priorités puisqu'on a de l'argent et on peut tout financer. Mais ce monde-là est terminé, et il faut maintenant faire des choix, mais faire des choix politiques, c'est prioriser certains investissements au détriment d'autres et il pense que là, effectivement, il va falloir qu'ils se prononcent très précisément sur l'ensemble des investissements qu'ils ont envisagés. Il reconnaît rejoindre certains orateurs qui sont précédemment intervenus, sur le fait de savoir si financer en période de crise un grand stade qui fonctionnera 20 ou 30 jours par an, c'est vraiment une priorité pour cet établissement qui est actuellement en crise de financement. Personnellement, il considère qu'il faut remettre à plat rapidement cet investissement, mais aussi et surtout, ils doivent se poser aujourd'hui la question de savoir s'ils vivent une crise de la cogestion de la Communauté urbaine ou s'ils ne vivent pas plutôt la fin d'un monde. Personnellement, il pense qu'effectivement, c'est la fin d'un monde qu'ils sont en train de vivre aujourd'hui et il faut qu'ils aillent au bout de ce débat et arrêter le combat à fleurets mouchetés qui se fait par la presse interposée depuis trop longtemps.

Il compte sur M. le Président pour aller jusqu'au bout de ce débat et il a vu que celui-ci a récemment pris position très clairement sur le fait qu'il fallait que désormais, les instances intercommunales soient élues au suffrage universel direct. Il pense qu'effectivement, ils arriveront à imposer cette solution, c'est-à-dire la démocratisation de l'intercommunalité, le jour où ils arriveront à prouver que telle qu'elle fonctionne maintenant depuis le début des années 70, elle est réellement en crise et qu'on ne peut plus gouverner un budget de plus

d'un milliard aujourd'hui en ayant un système aussi peu démocratique, et une telle neutralisation politique des enjeux. C'est cela qu'il appelle un monde fini.

Il conclut en disant qu'au-delà de tout ce qu'il appelle la fin d'un monde qui est celui de la cogestion, au-delà de ce qui, à son avis, n'est pas une crise conjoncturelle, il ne faut pas se voiler la face, la cogestion n'a pas supporté qu'il y ait une compétition électorale sur la ville centre, et honnêtement, il considère que c'est cela aussi qui est un peu à l'origine de la crise aujourd'hui. Jusqu'à présent, en effet, il y avait le Yalta territorial communautaire bien connu, où on laissait à la gauche les territoires périphériques, mais surtout la ville centre est désanctuarisée, et il ne fallait surtout pas que le parti socialiste se donne les moyens de tenter de la conquérir. A son avis, on a l'impression que ce monde-là est fini, que cela accentue un certain nombre de tensions politiques à l'intérieur de cette assemblée, cela lui paraît évident, et c'est aussi l'un des enjeux qui explique la crispation de leurs débats aujourd'hui.

Il indique compter vraiment sur M. le Président dans les semaines qui viennent, pour qu'ils aient avant le débat de mars qu'il a annoncé, un véritable débat pour savoir quels sont les enjeux, les investissements qui sont prioritaires, et cela se fera dans la douleur et dans la souffrance. Il estime qu'il y en a certains auxquels il faudra effectivement renoncer, mais il pense qu'il ne faut pas avoir peur, ici, de ce côté. Mais il précise qu'ils se compteront et ils verront quels sont ceux qui sont favorables à certains investissements d'un autre temps et ceux qui sont quand même pour des investissements plus prioritaires pour leurs concitoyens.

**Mme BOST** souhaite revenir sur des points qui lui semblent importants, car elle croit qu'il a été dit à l'occasion de ce débat, et en particulier dans la bouche du Maire de Bordeaux, que le PPI était incomplet. Elle insiste sur le fait que par essence, un PPI est forcément incomplet puisqu'il évolue d'année en année et elle en veut pour preuve que le PPI de l'année dernière, celui de l'année précédente, ne tenaient pas compte d'un certain nombre de dépenses qui sont venues s'ajouter au fil du temps. Elle cite par exemple, dans le cadre de la troisième phase du tramway, qu'il y a eu un certain nombre de modifications, et que certains projets ont évolué à la demande d'élus. Elle rappelle que le Grand Stade a dû être inscrit au PPI soit l'année dernière soit l'année précédente, et donc il y a trois ans, le PPI était incomplet puisqu'il n'y avait pas le Grand Stade, ni les modifications de la troisième phase, ni les 9 M€ du CCTV, ni l'évolution du projet de l'espace Saint Michel de 8 M€. Elle fait donc observer qu'évidemment, un PPI évolue chaque année, qu'il progresse, qu'il se modifie, mais ce qui est important, c'est la sincérité du budget et que celui-ci ne soit pas incomplet et c'est un chapitre qu'ils verront un peu plus tard.

Un deuxième point a été évoqué à la demande du Maire de Bordeaux, c'est que la Communauté urbaine se recentre sur ses compétences fondamentales, et elle rappellera qu'ils ont pris ici dans cette enceinte, la décision d'élargir leurs compétences, en particulier en matière culturelle et de prendre la compétence en grand équipement. Ils ont cette compétence, et elle considère donc que le recentrage est fait. Le Maire de Bordeaux a effectivement énoncé son désaccord sur l'élargissement des compétences, en particulier sur le numérique, et elle fait remarquer que l'élargissement des compétences sur le numérique aurait plus vocation à accompagner les territoires qui sont hors Bordeaux et qui auraient véritablement besoin de pouvoir se développer plus rapidement sur ce contexte. Elle note cependant, comme l'a évoqué Matthieu ROUVEYRE, que M. JUPPE n'est pas, en revanche, défavorable à ce que la Communauté Urbaine de Bordeaux mette en place des fonds de concours pour certaines opérations bordelaises, et on comprendra, évidemment, le Grand Stade en particulier et le CCTV.

**M. JUPPE** ne répondra pas à ce tout ce qui a été dit, s'étant déjà exprimé et il continuera à le faire sur la même ligne, mais il souhaite quand même juste éviter qu'on dise n'importe quoi. Il précise d'abord que le fait qu'une opération ne soit pas prise à un moment donné dans un PPI qui est par essence, glissant sur le temps, cela ne veut pas dire que celui qui leur est proposé pour 2013-2017 est complet, et c'est un argument qui à son avis, ne tient pas la route.

Par ailleurs, il connaît l'habileté de **Mme BOST**, et ne voudrait pas qu'elle déforme sa pensée. Elle vient de dire qu'il était hostile à ce que l'ensemble de la périphérie de leur agglomération dispose du numérique alors qu'il a dit exactement le contraire, et être favorable à ce que la Communauté exerce sa compétence en matière d'infrastructures pour couvrir l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine, mais qu'ils n'avaient pas accepté le transfert de la compétence sur les services numériques. Il fait cette petite mise au point, mais indique qu'il pourrait dire la même chose sur beaucoup d'autres sujets.

Sur le stade et le Centre du Vin, il voit bien la punition. Il relève qu'ils ont eu l'audace d'exprimer une pensée qui ne soit pas totalement dans la ligne de ce que souhaite la majorité socialiste. Il ne parle pas des communistes, car c'est un peu différent, ni même des Verts. Il souligne qu'ils continuent et vont dire ce qu'ils pensent et dire la vérité, et on va les punir avec le stade et le Centre du Vin. Il pense que les Bordelais et les habitants de la Communauté apprécieront. Il voudrait simplement remarquer une petite différence, c'est que ces deux projets sont actés, il y en a même un qui est dans le contrat de co-développement, et ils sont lancés, les marchés étant en cours de conclusion. Il estime donc que cela n'a rien à voir avec l'Aréna qui est à un stade pré-opérationnel et dont on ne sait absolument pas dans quelles conditions il va être fait, puisqu'ils ont eu une déclaration de principe, et c'est tout. Mais il estime qu'on ne peut absolument pas mettre sur le même plan une opération qui n'est pas lancée et des opérations qui sont des coups partis. S'ils veulent remettre en cause ces coups partis, qu'ils le fassent, puisqu'ils ont la majorité, et on verra. Il ne sait pas comment le vote se prononcera, mais ils l'assumeront et les Bordelais jugeront.

**M. FREYGEFOND** voudrait d'abord répondre à **Alain JUPPE** qu'il pense qu'on voit à travers ce débat d'orientation budgétaire, et on peut l'apprécier depuis quelque temps avec un peu de recul maintenant, que ce qui ne tient pas la route, c'est la réforme de la taxe professionnelle. Il souligne que celle-ci a une incidence très forte pour l'établissement communautaire, pour les collectivités territoriales aussi, car on a perdu beaucoup de dynamique fiscale. Il cite deux chiffres à cet effet, et indique qu'entre 2008 et 2010, avant que la réforme n'intervienne, ils ont eu 48 M€ de produit fiscal en plus sur trois ans, et quand on prend l'application de la réforme sur les trois années suivantes, jusqu'à 2013, c'est 20 M€ de produits supplémentaires, ce qui veut dire qu'ils ont perdu plus de la moitié de ressources fiscales en plus. Il insiste sur le fait que cela a une incidence sur leurs budgets de fonctionnement.

Il précise que le Président de la République, contrairement à ce que dit **M. JUPPE**, a annoncé au Congrès des Maires qu'il y aurait une réforme de la fiscalité locale, et notamment sur la taxe professionnelle, parce qu'elle a abouti, dans certaines agglomérations, à des charges beaucoup plus importantes pour notamment des petits commerçants ou des petites entreprises, mais cela n'a pas été soulevé. Il faudra corriger ces effets, et il répète que le Président de la République l'a annoncé au Congrès des Maires.

Enfin, sur les dépenses de personnels, qui constituent à son avis, la marotte qui revient chaque année, il s'en tient à leurs comptes administratifs et indique simplement que s'ils ont une prévision de 5 %, c'est parce qu'elle est issue d'un plan prévisionnel des effectifs qu'ils ont voté il y a deux ans, et c'est donc une prévision, la réalité des faits pouvant être différente

au compte administratif. Il en veut pour preuve qu'en 2011, ils ont eu la hausse la plus faible depuis dix ans de 1,72 %, tandis qu'il y a des années à 4 %, d'autres à 3 %.

Il tient à dire à M. MILLET qui a parlé de planète protégée tout à l'heure, que c'est lui qui est sur une autre planète, parce que quand il parle de coupes sombres, il faudra qu'il lui passe la liste de celles qu'il veut faire dans le budget de la C.U.B., surtout quand on voit comment est géré le budget de fonctionnement de l'établissement public communautaire. Il se dit un peu surpris de ses propos qu'il juge un peu surréalistes.

Enfin, il voudrait rassurer Joël SOLARI qui a parlé du plan accessibilité. Il sait qu'il y est très sensible et ils suivent avec attention ses demandes. Pour la partie qu'il a abordée de la taxe locale d'équipement, il précise qu'ils ont souhaité qu'une partie soit affectée, bien évidemment, au fond qu'utilisent les communes à travers le FPIC, mais au-delà, il y a un effort important sur la voirie comme Alain DAVID pourrait le souligner, sur ce plan d'accessibilité. Il rappelle qu'il y a des crédits qui sont conséquents et tient quand même à le repreciser.

**M. le Président Vincent FELTESSE** pense qu'il faut essayer de prendre un petit peu de recul sur tout cela, et fera quatre remarques rapides :

Sa première remarque, est qu'on voit bien que le contexte, pour différentes raisons, est en train d'évoluer. Il indique que de toute façon, ces données sont sur la table et y seront durant quelques mois, et pas seulement du fait de la situation politique ici, mais parce que les contraintes financières sont plus importantes, parce que l'intercommunalité mute un peu partout ou se « métropolise », et donc, ce qui était possible il y a quelques années aujourd'hui est en train d'évoluer.

Il tient ensuite à rappeler que la situation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux est bonne, mais qu'en même temps, elle est en passe de se dégrader assez rapidement.

Puis il rappelle ce qu'Alain ANZIANI a dit, et dont il pense qu'il faut qu'ils aient tous conscience les uns et les autres, parce que c'est à la fois leur force et leur faiblesse, à savoir qu'ils ont la Communauté urbaine de France la plus redistributrice pour les communes, le phénomène de solidarité communale n'étant pas aussi poussé ailleurs en France.

Enfin sa quatrième remarque dans ce propos préalable, est que la contrepartie de cette redistribution est le fait qu'ils ont la Communauté urbaine, malgré les longs débats qu'ils ont eus ensemble, qui a le moins de compétences en France. Il les invite à chaque fois à faire la comparaison pour voir si sur l'économie, sur la culture, sur le sport, on est plus dynamique ou pas par rapport à d'autres. Il pense qu'à un moment, il faut juste que l'on mesure cette donnée de base avec, à l'intérieur de cette assemblée, une palette assez complète des avis. Il reconnaît au groupe communiste une cohérence et une constance, notamment sur la question des compétences, qu'il reconnaît aussi au groupe Europe Écologie les Verts. Il entend bien ce que lui dit Alain JUPPE sur le recentrage sur leurs compétences, mais quand il regarde les subventions qui ont été tant discutées sur les manifestations culturelles, il demande à qui elles profitent d'abord, que ce soit l'Escale du Livre, la fête du Vin, Chahut, Nov'Art, ou le Festival du Livre de la Jeunesse. Il insiste sur le fait que cela vaut pour d'autres communes périphériques de gauche, mais il constate qu'on ne pointe pas cette question de la compétence pour celle de droite, et à titre personnel, il est ravi que le Livre de Poche fonctionne bien à Gradignan. Il ajoute qu'au Bouscat qui a le Livre de Jeunesse, cela ne lui pose aucun problème, mais à un moment il faut juste qu'ils aient un discours à peu près constant. C'était là sa première remarque préalable.

En deuxième point relatif aux difficultés de l'exercice dans lequel ils sont, il souligne qu'ils ont quand même choisi une stratégie financière qui est de savoir jusqu'où sont-ils prêts à s'endetter et à quel niveau investissent-ils. Pour lui, c'est le cadre de base et qui n'est pas consensuel, car on sait bien que du côté du parti communiste, on voudrait aller plus loin. Il ajoute qu'eux aussi aimeraient aller plus loin mais il pense qu'il est difficile d'aller beaucoup plus loin. Après la question que l'on se pose c'est, à l'intérieur de ce cadre, si tant est qu'on l'accepte, de voir comment reventiler les choses.

Il voudrait ensuite faire quelques remarques sur des points qui ont été évoqués. Sur la masse salariale, il fait observer qu'elle augmente bien sûr, même s'ils demeurent une Communauté urbaine, disposant d'abord d'une force d'investissements, où la part de frais de fonctionnement est assez faible, avec des créations de postes en raison des nouvelles compétences, mais beaucoup sur l'amélioration des services au quotidien. Il pense notamment à la collecte.

Concernant les zones inondables et la question de l'Aréna, il revient sur ce que disait Alain JUPPE, pour préciser qu'ils travaillent ensemble depuis des jours avec le nouveau préfet, et il y a un assouplissement considérable des positions ; c'est bien pour cela que sur l'opération d'intérêt national, on peut continuer sur la rive droite, et cela vaut d'ailleurs aussi sur Bastide-Niel et sur le Bassin à Flot.

Sur la question de l'eau et du coût de sortie, il rejoint la remarque de Max GUICHARD disant qu'il faut voir combien cela leur coûtait au début et combien on a économisé, renégociation après renégociation, avec, quand même, cette belle performance, qui est que la Communauté urbaine contribue moins et les habitantes et habitants également. Il souligne que globalement, au 1er janvier, on a une baisse de 10 % de la facture d'eau et d'assainissement, ce qui n'est quand même pas anodin dans une période de pouvoir d'achat extrêmement contraint. Après, il y a le choix qu'ils ont fait, ou en tout cas plusieurs groupes de cette assemblée, de dire qu'ils veulent aller plus loin dans le retour en régie, et il se souvient de la position de Communauté d'Avenir. Il indique que ce retour en régie a un coût qui a commencé à être estimé, et il met à part la question des branchements plomb parce que de toute façon, régie ou pas régie, chaque année ils payent ces branchements. Il s'interroge par ailleurs sur ce point, mais qui vient d'une directive européenne. Après, il y a le coût de sortie du contrat dont on sait qu'il est important, et c'est pour cela qu'au moment des discussions sur l'avenant n° 7 sur l'eau, il n'y a pas eu de retour en régie, mais il génère aussi un certain nombre d'économies qu'il faudra bien mettre en regard.

Il revient sur ce que disait Alain ANZIANI sur la question de la collecte, où il y a eu ce qui a été évoqué dans le Journal de Bordeaux, mais il y a un autre sujet dont ils n'ont pas parlé entre eux, et dont ils parlent régulièrement avec Alain JUPPE, qui est qu'effectivement, la propreté est normalement une compétence des Communautés urbaines, et cela fait plusieurs fois que la Chambre Régionale des Comptes l'évoque. A partir de là, il souligne qu'il y a trois possibilités, la première étant de continuer à ne pas tenir compte de ces remarques, et c'est ce qui est fait depuis des années, la deuxième, ce qui est fréquent dans la plupart des agglomérations, c'est que l'agglomération soit en responsabilité des collectes et de la propreté, ce qui permettrait peut-être d'améliorer les choses dans la collecte et de mettre un terme à des situations ubuesques, tel que le fait que le bac soit collecté mais pas les déchets à côté du bac. Il rappelle que c'est comme cela qu'ils font ailleurs, en France.

Il précise que la troisième possibilité qui correspond à la demande de la Ville de Bordeaux et d'autres communes, est que la C.U.B. verse une contribution financière de dédommagement aux communes. Il rappelle que cela représente pour la simple ville de Bordeaux 7 M€ et 12 M€ de frais de fonctionnement en plus par an pour les 27 communes. Il souligne que Patrick BOBET a dit avec pertinence que leur capacité d'autofinancement diminuait, or il fait observer que là, elle ne diminuerait pas, elle descendrait très rapidement.

Il indique qu'ils ont donc tout cela devant eux et la question qu'ils doivent maintenant résoudre et que lui-même doit résoudre, c'est de savoir quels arbitrages on fait et ce qu'on remet à plat ou pas.

Il entend la position de Communauté d'Avenir qui peut être confortable, même s'il n'y a pas de majorité, consistant à dire qu'on prend tout ce qu'on peut prendre, le Grand Stade, le Centre culturel du Vin, et d'autres choses. Il estime qu'Alain JUPPE est totalement dans son rôle de maire. Il a été maire, et on ne peut pas demander à un maire de ne pas demander trop pour sa commune. Cependant là, il souligne ne pas être dans ce rôle, mais dans la position de Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, avec un certain nombre de contraintes financières.

**M. JUPPE** l'interrompt pour exprimer la petite réserve que ce sont des équipements qui ne sont pas typiquement et exclusivement bordelais. Il fait observer qu'il ne va pas réserver le stade au public bordelais et mettre à l'entrée : « *réservé aux Bordelais* », car c'est évidemment un équipement d'agglomération, et même régional.

**M. le Président Vincent FELTESSE** précise que c'est une problématique qu'ils connaissent, et invite à regarder la fréquentation d'équipements culturels périphériques, comme le Cuvier à Artigues, le Carré des Colonnes à Saint Médard et Blanquefort, le Festival du film de Pessac, ou le Rocher de Palmer qui sont des équipements d'agglomération mais où ils n'en tirent pas les mêmes conséquences. Il pense qu'il faut qu'ils aillent plus loin dans l'intégration métropolitaine, et il est tout à fait d'accord avec cette remarque. Cela étant dit, on arrive au moment un peu plus crucial et il faut voir ce qu'on fait dans les semaines et mois qui viennent sur le budget et sur le PPI.

Il indique qu'il y a deux possibilités, la première étant de passer le budget et le PPI de manière traditionnelle, ce qui ne lui semblerait pas responsable, et c'est le discours qu'il tient depuis quelque temps, à savoir que l'on passera le budget, mais sur le PPI cela laisse de grandes impasses.

Il précise que la seconde possibilité consiste à dire qu'on a besoin de se donner un peu plus de temps, et c'est pour cela qu'il avait proposé ce décalage de six mois du PPI, mais il faut voir si cela devient six mois de guérilla sur tout, et que M. JUPPE veuille que le Centre Culturel du Vin passe à une voix, la sienne, car ils sont tous un peu au fait du jeu politique où une partie du groupe s'abstient ou vote pour, ou on fait des déclarations à côté. Il sait qu'on peut aller toujours un peu plus loin, être un peu plus taquin dans le jeu politique, mais il n'est pas sûr que cela renforce l'image collective de la politique, tout comme il s'interroge sur ce qui se passe en ce moment à l'UMP, où il croit que cela ne renforce personne et que ce n'est pas bon pour l'image de la classe politique. Il estime qu'il faut qu'ils arrêtent ce jeu de deux poids deux mesures et qu'ils aient des discussions un peu franches et sereines entre eux sur ce que l'on fait. C'est sa position et pour répondre à la question de Gérard CHAUSSET, il précise qu'il retire la délibération du Centre Culturel du Vin, juste de manière provisoire, parce que c'est un dossier qu'il considère comme un bon dossier, et il a même convaincu un certain nombre de partenaires institutionnels d'y aller. Il rappelle que c'est lui qui fixe l'ordre du jour, mais à un moment où il y a des contraintes financières et que la participation de la Communauté urbaine augmente de 50 %, il estime qu'ils ne peuvent pas ne pas avoir le débat.

**M. FLORIAN** était censé présenter cette délibération, et il ne comprend pas trop. Cela l'étonne que M. le Président la retire, parce que c'est quand même une délibération inscrite dans le contrat de co-développement de la Ville de Bordeaux avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, contrat de co-développement pour toutes les communes, d'ailleurs, qui a été

adopté en janvier 2011 où déjà, à l'époque, avait été inscrite la somme qu'il leur est proposé aujourd'hui de ventiler et de lisser dans le temps. A son avis, cela voudrait dire qu'avec cette décision, on remettrait en cause tous les contrats de co-développement qui ont été réalisés sur la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il juge qu'à moment donné, ce n'est pas très sérieux puisque cela a été voté en janvier 2012 et que la somme est inscrite telle qu'elle leur est présentée aujourd'hui dans sa ventilation. Il déclare ne pas comprendre et du coup, il se pose la question de savoir si les contrats de co-développement ont toujours une vie dans cet établissement et si ce qui a été voté en janvier 2012 doit être totalement revu ou remis en cause.

**M. JUPPE** indique avoir une réaction un peu différente de celle de Nicolas FLORIAN, car lui comprend parfaitement que M. le Président, enfin sa majorité, fait exactement le contraire de ce qu'il vient d'annoncer, c'est-à-dire la guérilla. Il répète qu'interpréter ce qu'ils ont dit hier comme une agression contre le contrat de coopération, c'est quand même du culot et il revendique le fait de dire ce qu'il pense et continuera à le faire. Il cite les propres termes de M. le Président qui vient de leur dire qu'il y avait de grandes impasses dans le PPI et souligne avoir personnellement dit moins que cela, puisqu'il a dit qu'il était incomplet ce qui déclenche une polémique, alors que M. le Président parle de « grandes impasses ». Il estime que c'est tout à fait démocratique et ne le choque pas, mais retirer ce dossier est une mesure de représailles purement politicienne qui n'a aucune raison d'être. Il se souvient très bien du jury qui a choisi ce projet auquel assistait M. le Président qui l'a incité à voter pour ce projet, bien qu'il soit un peu plus cher que les autres en lui disant : « *mais je suis d'accord pour que la Communauté urbaine monte un peu en participation* ». Il constate que M. le Président ne le nie pas d'ailleurs, et s'en souvient très bien. Cela figure dans le contrat de co-développement, et comme il l'a dit tout à l'heure, cela n'a rien à voir avec l'Aréna, où il n'y a pas un seul engagement de quelque nature que ce soit qui est signé aujourd'hui, à part une déclaration de principe. Il ajoute qu'il n'y a pas quoique ce soit en termes de réalisation de l'opération, donc c'est tout à fait différent. Il précise ne pas dire qu'il faut l'abandonner, mais a soulevé le problème. Il proteste vigoureusement contre le retrait de cette délibération qui n'a pas de sens et si ce projet était abandonné, naturellement, alors il indique qu'ils en tireraient les conséquences.

**M. le Président Vincent FELTESSE** précise qu'il n'est pas question d'abandonner ce projet puisque qu'il a dit qu'il était avec lui au jury. Il pense que c'est un bon projet et il l'a même défendu auprès de partenaires.

Cependant, il est désolé mais ils ont voté la régie Eaux et Assainissement, et ils ont le tram-train du Médoc, et si à un moment, on ouvre les débats et ils revoient tout, il déclare être prêt à le faire et ils mettront en place une méthodologie. Il indique que ce n'est sûrement pas sur le Centre Culturel du Vin qu'il va pénaliser les choses, mais il montre un exemple concret de l'ambiguïté dans laquelle ils sont.

**M. JUPPE** considère que M. le Président a un double discours. Il déclare ne pas être d'humeur polémique, ou pas ici, en tout cas simplement sur le Centre Culturel du Vin, sur la cité de la Civilisation du Vin, il répète que le projet est en cours, et que ce qu'ils ont proposé, ce n'est pas de voter contre l'Aréna ou de l'abandonner l'Aréna, mais il pose le problème, s'il faut rebâtir le PPI, d'un certain nombre de pistes de recherches.

**M. le Président Vincent FELTESSE** fait observer que de toute façon, il y a un décalage de quelques semaines sur le Centre Culturel du Vin, et que cela ne remet absolument pas en cause le dossier, et cela ne fait pas prendre du retard. Il indique qu'il ne le fait pas sur

n'importe quel dossier, car il a un certain sens de la responsabilité, et dit simplement qu'à un moment, il va falloir discuter un peu clairement entre eux des priorités et des orientations sinon ils vont rentrer dans les chicaneries à répétition durant quelques mois, et en tant que Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, ce n'est pas sa volonté.

**M. GUICHARD** précise que les élus Communistes et Républicains ne rajouteront pas de la confusion à la confusion et ils soutiendront sa proposition, mais, il tient à dire publiquement comme il l'a fait en tête à tête ce matin, qu'il pense que c'est un très mauvais signe en matière d'investissements.

**M. le Président Vincent FELTESSE** propose de clore ce débat d'orientations et de continuer l'examen de l'ordre du jour.

## DÉBAT EFFECTUÉ

### **M. BOBET**

**2012/11/ 8 Études de faisabilité des Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA) - Participations financières des villes de Bordeaux et Mérignac à la réalisation d'études - Conventions de financement - Autorisation**

**Mme MELLIER** note que cette délibération traite du financement d'études à propos de la qualité de l'air, ce qui, en soi, ne pose aucun problème, mais elle tient cependant à rappeler les positions des élus Communistes et Républicains quant aux actions qui pourraient être envisagées. Ils sont résolument hostiles à toute démarche d'exclusion de type ZAPA ou péage urbain excluant certaines catégories de véhicules du centre ville et ne s'inscrivent pas dans la démarche en ce sens du Maire de Paris, parce que les véhicules les plus polluants sont souvent les plus anciens, c'est-à-dire ceux des ménages en difficultés. Et d'ailleurs, elle souligne que **M. BOBET** vient d'évoquer l'aspect social dans sa présentation. Elle ajoute que ce sont ces ménages qui sont également repoussés à la périphérie des villes, du fait de la spéculation immobilière qui y règne, et pour eux, le recours à la voiture résulte d'une contrainte géographique, horaire, ou économique liée à l'emploi. Elle estime que des mesures d'accès restrictives les frapperaient de la double peine et accentueraient la ghettoïsation. En revanche, elle considère que d'autres pistes peuvent et doivent être résolument explorées garantissant une transition écologique s'inscrivant dans la justice sociale, sachant que les particules proviennent majoritairement des transports et des chauffages urbains, notamment le chauffage bois. Elle précise qu'il faut donc améliorer l'isolation, la réhabilitation des logements, avec un aide particulière pour les familles les moins aisées et les quartiers d'habitat social, développer et améliorer leur réseau de transports en commun, des efforts ayant été réalisés ou étant en cours, d'autres restant à faire comme la réactivation de la voie ferrée de ceinture dont le couplage est désormais possible avec l'ouverture du pont Chaban Delmas, et l'utilisation du fleuve. Elle ajoute qu'il faut s'attaquer également au rapprochement des distances domicile/travail par la relocalisation des entreprises en zone urbaine, et mettre en oeuvre une réelle politique de mixité sociale, ramenant les quartiers d'habitat populaire en ville. Elle rappelle que le rapport d'orientation sur le PADD leur indique que si la C.U.B. concentre 70 % des emplois du département, son poids démographique est en baisse, ce qui signifie que de plus en plus de salariés habitent en dehors de la C.U.B., et l'augmentation des transports qui en découle ne peut se traiter uniquement à l'échelle de la C.U.B. Elle estime que des coopérations

doivent s'engager à l'échelle des départements, voire de la région, à l'opposé d'une logique de compétition entre centres urbains.

Avec la volonté de voir ces pistes explorées, mais tenant compte des craintes qu'ils viennent d'exprimer, elle précise qu'ils s'abstiendront sur cette délibération.

**Mme TERRAZA** entend bien l'inquiétude qui vient d'être exprimée et personne, croit-elle, ne souhaite au travers de ces ZAPA faire une discrimination sociale sur l'accès à certaines zones du fait de véhicules trop vieux ou trop polluants. Elle indique que d'ailleurs, le ministère a pris la mesure de cette difficulté puisqu'il a quand même lancé un comité interministériel pour engager une réflexion plus large en partenariat avec les villes qui ont répondu à l'appel d'offres. Elle précise qu'aujourd'hui, il s'agit en fait d'engager le diagnostic et ils seront ainsi en ordre de marche début 2013, quand l'ensemble des dispositions proposées seront connues et elle ne doute pas qu'elles auront intégré cette difficulté.

**M. HURMIC** pense effectivement qu'il faut aller au-delà des ZAPA pour trouver des solutions plus globales à ce qu'est la pollution des centres villes. Lorsqu'il entend notamment **Claude MELLIER** leur dire : « *attention, les ZAPA sont destinées à pénaliser les plus modestes* », il lui répond aussi : « *soyez vigilants parce que la pollution de l'air pénalise les populations les plus défavorisées* ». Il indique que ce sont ces populations-là qui subissent aujourd'hui le plus les pathologies liées à la pollution de l'air, les troubles respiratoires, les troubles cardiovasculaires etc... du fait que certains quartiers sont plus exposés que d'autres. Il estime qu'il s'agit d'un vrai combat social de lutter contre la pollution de l'air, et il invite à ne pas se focaliser uniquement sur les ZAPA qui visent à limiter les véhicules diesel. Il alerte ses collègues sur le fait qu'il y a une urgence à lutter contre ce phénomène qui est effectivement très ségrégationniste, et dont une partie de la population est plus victime que l'autre, d'où l'urgence à trouver une solution pour lutter efficacement contre ce phénomène.

**Mme CURVALE** voudrait, en complément de ce que vient d'évoquer **Pierre HURMIC**, revenir sur certains aspects qui viennent d'être soulevés. Elle a relevé que dans le suivi de cette étude qui est menée sous la présidence de **Patrick BOBET** par ce comité de pilotage qui suit l'étude ZAPA, on voit apparaître des éléments qui concernent les contributions du tertiaire, c'est-à-dire essentiellement du chauffage bois. Elle considère qu'il ne faut pas le surestimer, même s'il y a des mesures à prendre par rapport au logement, et de toute façon, pour le moment, la combustion du bois ne constituerait que 9 % de la masse totale des particules fines et ce n'est donc pas l'essentiel, qui reste, sans surprise, le secteur des transports et les véhicules.

Elle indique que l'outil ZAPA est visiblement imparfait, puisque aucune grande agglomération n'a réussi jusqu'à présent à le mettre en œuvre, et il y a d'autres mesures. Elle fait remarquer que cet outil a été utilisé, notamment en Allemagne, avec des mesures sociales d'accompagnement, principalement pour aider à changer les véhicules les plus anciens. Elle ajoute que ce n'est pas parce que l'outil est imparfait qu'il doit être forcément complètement abandonné.

Puisqu'il a été fait allusion à Paris, elle annonce que cette ville prend des mesures différentes également qui sont tout simplement de réduction de la vitesse pour laquelle il n'y a pas de mesures discriminantes avec une généralisation de zone 30 et une limitation sur le périphérique, un abaissement de la vitesse de 10 kilomètre/heure pour le passer de 80 km/heure à 70 km/heure, ce qui constitue des mesures qu'ils auraient pu envisager dans leur plan de protection de l'atmosphère (PPA) dont elle rappelle d'ailleurs que, par rapport à tout ce qui concerne le chauffage bois, il ne propose aucune mesure opérationnelle. Elle répète que ces mesures restent quand même bien sur la limitation de la circulation

automobile et une logique qui consiste à développer, certes, très fortement les transports en commun, mais en même temps à avoir des mesures coercitives qui font que la voiture ne prend pas toute la place dans l'espace public. Elle souligne que c'est ce qu'ils font à travers leur politique vélo également, le renforcement des transports en commun, et tout ce qui sera issu du Grenelle des Mobilités.

Elle termine sur le fait que c'est essentiellement les véhicules diesel qui contribuent à cette pollution, et qu'une des données est quand même qu'en juin, le diesel et les particules venant des moteurs diesel ont été reconnues comme cancérigènes. Elle estime qu'il y a donc bien des mesures à prendre aussi par rapport à ce parc de véhicules.

**Mme WALRYCK** se réjouit de voir arriver cette délibération qui avait fait l'objet d'un vote au Conseil municipal de Bordeaux, puisque la Ville de Bordeaux est partie prenante dans cette opération, et financièrement est représentée au comité de pilotage. Elle se félicite de voir que la position de certains, qui n'a pas été défendue de la même façon lors de la présentation de la délibération au Conseil municipal de Bordeaux, fait l'objet aujourd'hui d'autres considérations, et elle se réjouit en particulier que le groupe Écologie les Verts soit en attente des résultats de cette étude, comme ils le sont eux-mêmes également. Elle informe ses collègues que si la Ville de Bordeaux a souscrit à cette étude, c'est parce qu'en effet, il y avait des dépassements de seuil de particules fines, les PM 10, sur la place Gambetta. Des mesures ont été prises sans tarder, tant par la Ville que la Communauté Urbaine de Bordeaux et elle annonce qu'en effet, les résultats ont été beaucoup plus satisfaisants à partir de la fin de l'année 2011 et du début 2012.

Néanmoins, elle considère qu'il faut continuer. Elle ajoute que la Ville de Bordeaux a déjà plus de 140 hectares qui sont aujourd'hui en zone piétonne avec capacité à y accéder uniquement avec les bornes d'accès, et qu'ils multiplient les zones 20 et 30 km/heure, ce qui représente un moyen de lutter efficacement. Elle précise qu'évidemment, il y aura des mesures certainement vis à vis du chauffage urbain, et ils sont dans l'attente des résultats de l'étude conduite par la C.U.B. en la matière. Elle fait observer qu'il est bien entendu que s'ils ont souscrit à cette étude, ce n'était pas pour s'inscrire dans l'obligation de mettre en place une zone d'action prioritaire au sens d'interdire toute circulation de véhicules polluants, pour les raisons qui ont été rappelées par **Patrick BOBET**, auxquelles ils souscrivent.

**M. le Président Vincent FELTESSE** souligne qu'au-delà de la question environnementale la question qui se pose au travers de cette étude, mais qui n'est pas une question nouvelle, c'est celle de la solidarité, car il ne faut pas qu'on mette des zones hyper protégées et hyper vertueuses, et qu'à côté, on repousse les problèmes aux périphéries, surtout sur un domaine comme l'environnement. Il indique que c'est bien pour cela qu'on essaie de trouver une voie médiane.

Puis il met aux voix cette délibération.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le groupe des élus Communistes et**  
**Républicains s'abstient**

**M. TOUZEAU** propose avec l'accord de **M. CAZABONNE**, qu'ils examinent les délibérations de **M. Gérard CHAUSSET**.

**M. CHAUSSET**

**2012/11/ 24 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux d'infrastructures - Ligne C Bordeaux-Lac - Accès au centre de maintenance - Ouvrage de franchissement de la Jallère (OA 302) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

**M. CHAUSSET** propose d'examiner en même temps les deux délibérations qui concernent des marchés qui sont passés en commission sans trop de difficultés et présente les trois rapports correspondants.

**M. MANGON** communique une explication de vote, et annonce que bien entendu, en cohérence avec les réserves qu'il avait eu l'occasion d'exprimer lors du dernier Conseil, sur le projet Tram-train du Médoc en termes de priorité de coût et de dérapage des coûts, et de sa sollicitation d'un décalage a minima de ce projet, il s'abstiendra sur ces deux dossiers.

**M. CHAUSSET** indique qu'ils ont déjà eu le débat et qu'il n'y a pas de dérapage sur ce dossier.

**M. le Président Vincent FELTESSE** signale que suite au dernier Conseil, il a envoyé aux Vice-Présidents un courrier pour préciser la ventilation et l'évolution des dépenses. Puis il met aux voix les trois délibérations (°24, 26 et 27).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. CHAUSSET**

**2012/11/ 26 Marchés Publics - Tram-Train du Médoc - Consultation STR TTM - réalisation de la ligne Tram-Train du Médoc de la station Cracovie à Bordeaux jusqu'à la gare de Blanquefort - Travaux de ligne aérienne de contact et catenaire - Lot 2 - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**M. Mangon s'abstient**

**M. CHAUSSET**

**2012/11/ 27 Marchés Publics - Tram-Train du Médoc - Marché "VRD TTM" : - réalisation de la ligne Tram-Train du Médoc de la station Cracovie à Bordeaux jusqu'à la gare de Blanquefort - Lot 2 : Travaux de stations - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**M. MANGON s'abstient**

**M. D CAZABONNE****2012/11/ 19 DSP pour le compostage collectif de déchets verts - Avenant n°3 à la convention d'exploitation non détachable – Autorisation**

**M. HURMIC** se propose d'expliquer les raisons pour lesquelles leur groupe ne votera pas cette délibération. Il rappelle d'abord qu'avec 44 % de logements individuels sur leur territoire, ils sont parfaitement conscients du fait que la Communauté urbaine doit gérer 38 600 tonnes de déchets verts issus des ménages, soit 75 %, le reste émanant comme on le sait, des services d'espaces verts des communes. Les Verts sont conscients que ce volume engendre un véritable casse-tête avec une forte saisonnalité, des problématiques de stockage, des coûts de transport et de traitement. Ces arguments, selon eux, militent largement pour une gestion des déchets verts au plus près des sites générateurs des déchets. Ils ne sont pas contre la création de plates-formes de compostage qui permettent de répondre à l'objectif de réduction des déchets incinérés, mais ils estiment que le traitement de gros volumes sur un site unique est un schéma du passé. Il rappelle que ce projet date de 2007, et qu'il les fait entrer dans un cercle vicieux et ce pour trois raisons, dont la première est qu'ils sont figés dans un modèle économique qui ne les contraindra pas à trouver de solutions alternatives et innovantes moins coûteuses, puisqu'il faudra alimenter la plate-forme de façon à la rentabiliser.

Il indique que la deuxième raison est que cela multiplie les kilomètres parcourus en voiture particulière et en camion, avec une absurdité logistique pour les particuliers, car il n'est tout de même pas logique d'apporter ses déchets verts à la déchetterie, qui iront ensuite à la plate-forme du Touban, pour qu'au bout du compte, le particulier s'y rende afin d'acheter son compost ou son broyage.

Enfin, il précise que la troisième raison est que plus le volume à traiter sera important, plus il générera des nuisances et un impact environnemental comme l'a rappelé le commissaire enquêteur dans son rapport qui, rappelle-t-il, est défavorable au projet. Il insiste sur le fait que les Verts avaient également déploré à l'époque le choix technique, au moins financièrement, qui selon eux, n'était pas adapté à un tel volume.

Ils souhaitent donc qu'une réflexion soit engagée pour renforcer la gestion de ces déchets au plus proche des lieux de production, et demandent de faire preuve d'inventivité et non de classicisme ou de projets arriérés sur ce sujet. Ils saluent la distribution massive de composteurs domestiques, mais ils estiment qu'il faut aller plus loin en suivant l'exemple de collectivités comme Rennes Métropole ou encore Le Grand Châlons qui propose les services d'un broyage à domicile ou en déchetterie. Il indique d'ailleurs que l'ADEME a réalisé une étude à ce sujet que l'on peut lire et qui milite en faveur de ce type de solution. C'est un sujet d'actualité et avec la remise en cause du projet de la grande Jaugue tel qu'il était prévu initialement, il considère qu'ils ont l'opportunité de revoir les tonnages à la baisse, ce qu'ils ne font pas.

Donc pour l'ensemble de ces raisons, ils ne voteront pas cette délibération et s'abstiendront.

**M. MANGON** rappelle avoir déjà eu l'occasion de dire dans cette enceinte les raisons pour lesquelles il n'était pas favorable à ce projet qui lui paraît, comme vient de le dire Pierre HURMIC d'une certaine manière, employer une technologie qui n'est pas adaptée, qui est génératrice de beaucoup de nuisances pour l'environnement et notamment pour tout l'environnement local.

Il souligne que les réserves qu'il a formulées par le passé ont été reprises dans un rapport défavorable du commissaire enquêteur, et il insiste sur le fait qu'il est tout à fait exceptionnel qu'un commissaire enquêteur exprime un avis défavorable comme cela a été fait dans le

cas de l'exploitation de la Grande Jaugue, même si le Préfet n'en a pas tenu compte. Il estime que ce fait-là pèse sur l'appréciation qu'on peut porter sur le dossier et doit être prise en compte. Il ajoute qu'il y a différentes raisons de l'ordre de la technologie, des nuisances qu'elle impose, qui sont relatives au trafic de poids lourds que peut-être on arrivera à gérer dans le futur, mais qui pour l'instant, pèsent sur la commune et vont générer des dispositions très défavorables.

Il indique que cet état de fond du dossier très critiquable s'est doublé d'une situation de gestion très mauvaise de la part de la ville de St Médard, ce qui a amené à une sorte de fiasco économique/administratif dont ils viennent d'avoir un exposé très clair, puisque plus de quatre ans après la décision qui a été prise, même s'il ne l'avait personnellement pas adoptée à l'époque, rien n'est fait et ils sont face à une situation et à un avenant qui leur propose d'augmenter les coûts de 5 %. Il ajoute que d'autre part on arrive à une situation qui aboutira à ce que la ville de Saint Médard ait non pas un site générateur de nuisances mais deux, avec une noria de camions, ce qui est une situation tout à fait incompréhensible. Dans ces conditions-là, il répète ce qu'il a eu l'occasion de dire à l'époque, mais cela lui paraît encore plus urgent et il y voit une espèce d'écho avec l'intervention précédente de Pierre HURMIC, à savoir qu'il est urgent d'exploiter l'opportunité qu'ils ont de reconsidérer ce projet, de trouver des technologies différentes, de repenser à une exploitation et une gestion des déchets verts qui soit plus près, effectivement, des sources de déchets verts et non pas de tout concentrer en un lieu qui bénéficiera de toutes ces nuisances-là. C'est la raison pour laquelle il ne votera pas ce dossier en l'état, et votera contre cet avenant, de la même manière qu'il est contre ce projet.

**M. Didier CAZABONNE** constate qu'en fait, leurs deux collègues viennent de regretter ce qui a été décidé à l'époque, c'est-à-dire la création de cette plate-forme sur la Grande Jaugue, mais ce n'est pas l'objet de la décision qui leur est proposée aujourd'hui, puisqu'il s'agit, dans le cadre du respect du contrat de délégation de service public qui a été conclu, d'adapter les conditions de ce contrat en fonction des retards qui ont été générés et qui ne l'ont pas été par l'entreprise elle-même.

**M. le Président Vincent FELTESSE** considère que c'est moins un dossier Saint Médardais qu'un dossier communautaire, et il remercie la mairie de St Médard de sa solidarité sur ce dossier qui, pour l'instant, rend service à un certain nombre de personnes à l'échelle de l'agglomération. Il connaît bien le rebondissement de ce dossier, avec la DSP, l'avis du commissaire enquêteur, la position du préfet, le refus de signature du permis de construire par le maire de Saint Médard, et il reconnaît que cela n'a pas été un dossier totalement simple. Il souligne être là encore dans une position qui est particulière, et se demande si on bloque là aussi la machine. Il entend ce que propose Pierre HURMIC, et se demande si on part sur quelque chose de transitoire. Il est plutôt pour essayer de partir sur quelque chose de transitoire et on voit aussi comment, suite à ces discussions récurrentes qu'il a eues avec Serge LAMAISON, on peut limiter l'impact pour les populations environnantes.

Il souligne que cela fait quelques mois qu'ils parlent de ce que l'on peut faire en termes de déchets, et il va bien falloir qu'ils s'emparent totalement du dossier, au-delà de l'évolution de la collecte sur laquelle ils ont encore eu une discussion hier en Bureau, au-delà de l'opération qu'on fait ce week-end de 15 000 composteurs, car le directeur général des services lui dit qu'il y a des centaines de personnes qui attendent devant les déchetteries, que parfois les esprits s'échauffent et les polices municipales doivent intervenir, preuve qu'il y a une vraie demande sur le compost. Il estime qu'il y a besoin de changer aussi leur appréhension du dossier des déchets, d'abord en produire moins, ce qu'on produit les recycler différemment, et c'est un sujet qu'ils ont sur la table collectivement et qu'ils ont

commencé à traiter. Il pense qu'il faut voir s'ils peuvent être en capacité de l'accélérer. Il fait observer que d'ailleurs, ce problème de la production de déchets rejoint une problématique qui est celle de la consommation d'eau. Comment essayer de limiter la consommation d'eau est une discussion qu'ils auront aussi dans quelques minutes.

Même si ce n'est pas totalement satisfaisant, il entend les arguments des uns et des autres, et il met aux voix cette délibération.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le groupe des élus Europe Écologie les Verts s'abstient et M. MANGON vote contre**

**M. DUCHENE**

**2012/11/ 30 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Échanges fonciers avec la société Bouygues Immobilier - Îlot B0 - Décision - Autorisation**

**M. RESPAUD** précise qu'il ne va pas reprendre ce qu'on pourrait dire sur ce PAE dans son ensemble, car il sait que cela avance assez bien, mais il voudrait intervenir strictement sur cet échange foncier entre la Communauté urbaine et la société Bouygues Immobilier dans l'Îlot B0. Il fait observer qu'en effet, la délibération est claire et que la CUB cède à Bouygues un terrain de 847 m<sup>2</sup> pour 170 000 €, tandis que Bouygues vend un terrain de 400 m<sup>2</sup>, plus de la moitié inférieure, juste à côté pour le même prix, à peu près 163 K€. Il fait remarquer que l'on vend dans le même secteur, puisque les deux rues se touchent, un terrain à Bouygues 200 €/m<sup>2</sup> et celui-ci leur propose son terrain à 400 €/m<sup>2</sup>.

Il indique avoir soulevé la question en commission Urbanisme, et il n'a pas eu d'explication satisfaisante, sauf à s'entendre dire que c'était des prix proposés par les Domaines. D'ailleurs, cela ne figure pas dans la délibération et il regrette que cette estimation des Domaines n'y figure pas. Il a demandé une note écrite au service avant l'assemblée plénière et il l'attend toujours depuis 15 jours. Il souhaiterait avoir tous les éclaircissements sur cette opération et cet échange sur le terrain, et pour cela, il pense qu'il vaudrait mieux attendre la prochaine séance, et sollicite un retrait de cette délibération jusqu'au mois prochain, sinon ils s'abstiendront sur cette délibération.

**M. DUCHENE** relève que Jacques RESPAUD a dit que la délibération est très claire, mais justement, elle ne l'est pas, et c'est pourquoi il va donner quelques informations. Il indique qu'ils ont eu en commission une présentation détaillée avec des plans qui permettaient de comprendre cette opération qui est relativement complexe. Il a demandé à ce que les Services modifient la délibération pour qu'elle soit encore plus compréhensible aujourd'hui. Pour que leur collègue M. RESPAUD ait tous les éclaircissements qu'il demandait, il a proposé au service de rédiger une note détaillée qu'il pourrait qualifier de pédagogique. Il pense que M. RESPAUD a certainement reçu cette note, ou en tout cas, elle a été envoyée au Président de la Communauté Urbaine et il pensait qu'il lui avait fait suivre. Il a vérifié, elle a été envoyée, mais peut-être s'est-elle perdue dans les Services.

Sur le fond, il ne peut malheureusement que reformuler la manière dont cela a été fait, comme cela a déjà été dit en commission. Il indique que pour être conforme au projet d'aménagement, la C.U.B. cède à Bouygues un terrain de 847 m<sup>2</sup> d'une valeur de 169,400 K€ conformément à l'estimation des Domaines, puisque ce n'est pas la C.U.B. qui l'a estimé. Quant à Bouygues, il cède à la C.U.B. 408 m<sup>2</sup> pour une valeur de 163,200 K€ et en plus, comme indiqué dans la note qu'il n'a pas reçue, 1 545 m<sup>2</sup> qui correspondent aux

centres qui sont dessinés par Nicolas MICHELIN, ce qui entraîne, comme son collègue en a fait le calcul, que la C.U.B. vend à Bouygues 200 m<sup>2</sup> à 200 €/m<sup>2</sup> et Bouygues vend à la C.U.B à 400 €/m<sup>2</sup>, mais si on rajoute aux 408 m<sup>2</sup> les 1545 m<sup>2</sup> gratuits, on arrive à un prix au m<sup>2</sup> de 83 €. Il invite son collègue à reconnaître que c'est une très bonne affaire pour la Communauté urbaine. Il insiste sur le fait qu'ils l'avaient précisé, d'ailleurs, en commission d'Urbanisme, et qu'il est aujourd'hui absolument indispensable pour le porteur du projet d'obtenir à ce Conseil la cession des 847 m<sup>2</sup> afin de pouvoir commercialiser ces appartements.

Il rappelle que ces négociations financières, auxquelles il ne participe pas du tout, sont menées par les services administratifs communautaires sous le contrôle du Directeur général des Services et il fait confiance aux services de la Communauté urbaine pour mener ces négociations quand les élus présentent ce type de délibération comme aujourd'hui, au bout d'un long processus de concertation et de débats, en particulier sur les Bassins à Flot, dans le cadre de l'urbanisme négocié. Il souligne que c'est un travail qui réunit plusieurs parties.

Si on reprend les chiffres, il précise qu'après cette délibération, la CUB est gagnante sur tous les plans, car elle obtient une soulte de 6 200 €, comme c'est bien indiqué dans la délibération, grâce à l'estimation domaniale et cède son foncier deux fois plus cher que celui de Bouygues. Il ajoute qu'elle va percevoir un montant de 1 819 693 € de participation qui sont indispensables à l'opération, qui est la participation du groupe à leurs réalisations publiques, en particulier pour le nouveau groupe scolaire dont le quartier a besoin. Il estime que la C.U.B. a véritablement su se battre pour défendre ses intérêts, et s'inscrit-là dans un quartier en devenir et dans une opération relativement équilibrée, sachant que la CUB a obtenu de l'ensemble des promoteurs immobiliers que les centres soient donnés gratuitement à l'opération.

**M. le Président Vincent FELTESSE** souhaite évoquer un sujet connexe, les Bassins à flot et préciser sur la question du tramway et de l'écluse qui se situe quand même dans le périmètre immédiat, qu'il y a eu une première réunion d'experts et de techniciens le 20 novembre, et il y aura une seconde avec toutes les parties le 20 janvier. Il indique que l'expert qui a été mandaté a dit que s'il y a des solutions techniques qui existent dans les cartons, il est preneur. Il pense que c'est là-dessus qu'il faut qu'ils travaillent rapidement dans les semaines qui viennent, sinon on va partir dans des querelles juridiques pour savoir qui est responsable de quoi, et quand avec Michel DUCHENE ils étaient sur site, il y a quand même quelques suggestions qui ont pu être faites pour qu'on sorte de cette situation ubuesque qui, d'ailleurs, pénalise tout Bacalan mais aussi l'opération Bassins à Flot.

Comme il l'a évoqué tout à l'heure dans son propos que Maurice PIERRE pourra compléter, il y a eu une réunion mardi matin sur le risque inondation avec le préfet plutôt extrêmement intéressante et constructive, qui devrait leur permettre d'avancer positivement sur différents dossiers Bassins à Flot et Bastide-Niel qui ont été évoqués.

Il souhaite faire une petite remarque amicale à Michel DUCHENE, pour que dans le prochain magazine de Bordeaux, dans la nouvelle page C.U.B., il puisse y avoir des propos tels que : « *je fais confiance aux services de la C.U.B.* », « *les services de la C.U.B. ont su se défendre* », plutôt que des petites égratignures, il pense que les agents de la C.U.B. en sauraient gré.

Puis il met aux voix cette délibération.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Les élus socialistes bordelais**  
**s'abstiennent**

**M. DUCHENE****2012/11/ 35 Bordeaux ZAC "Coeur de Bastide" - CRAC 2011 - Approbation - Décision**

**M. MAURIN** rappelle que c'est effectivement une Z.A.C. qui avait été lancée en 1999 et l'appréciation des élus Communistes et Républicains sur le bilan de cette ZAC n'a pas changé, ils considèrent que la Ville de Bordeaux a réalisé un exploit de ne construire aucun logement social sur cette zone revitalisée par l'arrivée du tramway. A leur avis, c'est donc évidemment un exemple à ne plus vivre et ils se félicitent que les ZAC qui ont suivi n'ont pas suivi cet exemple. Il note que seul l'îlot D3 pourrait voir la réalisation de logements étudiants ce qui est une maigre consolation pour eux. Ils osent espérer qu'il s'agit-là d'une erreur du passé et préfèrent rester sur l'ambition qui a été fixée ici même, de réaliser 35 % de logements hors programme PLAI et PLUS dans toutes les grandes nouvelles opérations d'aménagement.

Ils espèrent que ce sera le cas, notamment sur les opérations en cours à la Bastide ou aux Bassins à Flot, et il pense qu'il faudra évidemment, pour aider à cette ambition, que des réponses soient apportées au niveau de l'aide de l'État notamment, concernant en particulier l'acquisition de foncier. Il souligne que la loi Duflot est un appui indispensable dont il faudra concrétiser rapidement les ambitions et les outils.

**M. RESPAUD** ne reprendra pas ce qui vient d'être dit par Vincent MAURIN et qu'il partage totalement. Il estime qu'ils ont là un exemple typique de ce qu'a été la gestion des Z.A.C. de celui qui a été à la fois Maire de Bordeaux et Président de la Communauté urbaine : 1011 logements sur la Bastide, 750 en accession libre, 28 % uniquement soit un peu moins de 150 logements en PLS, les seuls logements sociaux qui existaient à l'époque. Il souligne que c'est un exemple caricatural, car le logement social n'était pas une priorité pour eux et c'est pour cela que finalement, on est si loin de réaliser le taux qu'on attend d'eux. Il indique que c'est le second exemple de cette gestion, parce qu'ils avaient déjà vu le bilan de la Z.A.C. Bonnac qui est pareil, puisqu'on a fait des cadeaux à Bouygues Immobilier qui a construit un certain nombre de logements. Il observe qu'il n'y a pas un logement social, mais 100 % d'accession libre, et sur ce second exemple, il y avait une amélioration, puisqu'il y a 75 % d'accession libre, mais il croit qu'il était temps effectivement de changer les orientations à la Communauté urbaine, et maintenant par-là même sur Bordeaux. Il estime que c'est une bonne chose et en remercie M. le Président.

**M. DUCHENE** indique que le programme de construction de la ZAC « Cœur de Bastide » doit être évidemment apprécié en tenant compte des objectifs prioritaires qui avaient été fixés à l'époque par la collectivité, sachant qu'il s'agissait de transformer une friche industrielle qui était très dégradée et vide d'habitants. Il rappelle qu'il fallait en faire un pôle économique de centralité, recréer des emplois dans le tertiaire, des emplois de qualité dans une rive droite qui en était totalement dépourvue, et si on additionne aujourd'hui le pôle universitaire, les entreprises régionales, par exemple la BPSO et Sud Ouest, on constate que près de 55 % du programme de construction sont consacrés à la réalisation de cet objectif. Il considère donc qu'on peut dire que la ZAC Cœur de Bastide a permis de développer le quartier, et est une ZAC de dimension économique.

Concernant le logement social, il rappelle qu'à l'époque la loi SRU n'existait pas, mais ce n'est pas une excuse pour autant, et les décideurs avaient estimé que les logements sociaux étaient très nombreux sur ce quartier de la Bastide et qu'il fallait rééquilibrer de telle manière qu'il y ait du logement intermédiaire, et qu'il y ait aussi des classes moyennes qui

puissent s'installer dans ce quartier-là. C'est le cas aujourd'hui, et il trouve qu'il a un juste équilibre entre le logement social et le logement libre, sachant qu'ils augmenteront très nettement le nombre de logements sociaux, en particulier sur Bastide-Niel. Il a repris les chiffres et contrairement à ce que dit son collègue, même en tenant compte de cette volonté de rééquilibrage, le bilan de réalisation de logements sociaux est loin d'être négligeable, puisqu'on arrive en nombre de logements à plus de 40 %, et en surface développée à plus de 27 %. Il a vérifié ces chiffres qui dépassent largement les objectifs fixés par la loi SRU alors que cette opération a été conçue avant, et il y a donc des logements sociaux sur la ZAC « Coeur de Bastide ». Il tient à rappeler que c'est une Z.A.C. très équilibrée, parce que suite à cette délibération, au plan financier, ce bilan a été financé avec une participation de la Communauté urbaine de 31 %, c'est-à-dire 12,7 M€ au bilan d'aménagement de la ZAC, ce qui est plutôt modéré par rapport à d'autres ZAC et il ne se permettra pas dans cette assemblée de rappeler le pourcentage d'autres ZAC qui se trouvent hors Bordeaux. Il répète que c'est une ZAC plutôt de qualité, plutôt bien réussie, et plutôt très équilibrée.

**M. le Président Vincent FELTESSE**, pour revenir sur l'autre débat qu'ils continuent à avoir sur les Finances, rappelle la position qu'ils ont évoquée dans un Conseil de C.U.B. précédent qui figure dans les actes communautaires, qui est que pour l'instant, ils étaient sur un taux de 20 %. Il précise qu'ils vont augmenter ce taux et donc nécessairement augmenter le déficit et il faudra donc trouver le financement là-dessus. Il insiste que pour lui, cela fait partie des priorités.

Puis il met aux voix cette délibération.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le groupe des élus Communistes et**  
**Républicains vote contre et les élus**  
**socialistes bordelais s'abstiennent**

**Mme FAYET**

**2012/11/ 38 ADIL 33 - Programme Local de l'Habitat - Convention d'Objectifs**  
**CUB/ADIL - Subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux -**  
**pour l'année 2012 - Décision - Autorisation**

**Mme NOEL** considère que, outre la pertinence évidente du soutien à l'action de l'ADIL 33, cette délibération comme il vient d'être dit dans la présentation du rapport, présente l'intérêt d'exposer la difficulté croissante que rencontrent les habitants de l'agglomération à accéder à la propriété. Il vient d'être fait état de l'étude qui a été établie sur le PTZ Plus en Gironde qui est effectivement riche d'enseignement, et ajouté au bilan des consultations apportées par l'ADIL, à son avis, les constats de cette étude témoignent en effet d'une véritable spirale infernale. Elle note tout d'abord une très forte hausse des prix des opérations sur les 11 dernières années (+ 95 %), tandis que parallèlement, les revenus moyens des accédants sur la même période n'ont évolué que de 27 %, et dès lors, l'accession à la propriété est très difficile pour les jeunes ménages ou ceux au revenu modeste qui ne peuvent au maximum emprunter que 140 K€, soit bien en deçà des 200 K€ qui leur seraient nécessaires pour un logement neuf sur la C.U.B..

Elle souligne que cela a deux conséquences, la première étant une inégalité sociale majeure, l'accession concernant principalement des couples déjà propriétaires, et il y a très peu de primo accédants ou des couples qui disposent déjà d'un apport personnel conséquent. Elle indique que cette inégalité est couplée à une seconde au niveau territorial, car il va sans dire que les candidats à l'accession, particulièrement les familles avec enfants,

se tournent vers le rural avec un prix du terrain à bâtir bien inférieur, aux alentours de 46 K€ et un coût moyen de construction situé aux environs de 200 K€, avec, hélas parfois, comme on l'observe aussi, une prise en compte insuffisante du facteur coût des déplacements et souvent, au bout du compte, des lendemains qui déchantent. Ce n'est pas un hasard à son sens, si logement et égalité des territoires constituent les deux phases d'un même ministère, et c'est également ce qu'ils ont tenté d'initier à l'échelle de la C.U.B. sur le programme « 50 000 Logements ». Elle précise qu'avec un même ministère, le projet de loi Duflot version 2 poursuit ce double objectif, social et territorial, en mettant en oeuvre notamment les conditions d'immobilisation du foncier public pour la réalisation de logements sociaux dans des secteurs tendus et fortement sujets à l'étalement urbain.

Elle fait observer que durant le premier semestre 2013, il sera rejoint par un autre projet de loi axé sur le logement et l'urbanisme qui viendra prolonger cet engagement national pour le logement, en s'attelant notamment au rapport locatif et aux ventes à la découpe, ces deux derniers points étant des facteurs importants de déstabilisation et d'emballement des marchés immobiliers.

Enfin, pour conclure, elle évoque l'accession à la propriété et revient brièvement sur la situation du Crédit Immobilier de France dont le rôle dans l'accession sociale à la propriété, est primordial, car c'est l'une des seules entités financières à accepter des ratios de risques dont les autres ne veulent plus en raison en particulier de la réglementation Bâle 3. Elle indique que près de 80% des clients du CIF sont des ménages modestes et son action concernerait plus de 400 000 ménages, en accordant jusqu'à 20% des prêts aux ménages modestes dont les revenus n'excèdent pas 3 SMIC, et qui ne disposent pas de plus de 5% d'apport personnel, soit les ménages exclus ces dernières années de l'accession à la propriété et que le PTZ n'a pas suffi à ramener vers le chemin de l'accession.

Elle ajoute que l'entrevue du PDG de CIF avec le chef de l'Etat qui est prévue la semaine prochaine s'annonce décisive afin, comme ils le pensent, d'éviter la mort définitive de l'établissement de prêts immobiliers pour les ménages modestes et ils estiment que c'est une chose très importante que le CIF puisse continuer ses activités.

**Mme FAYET** pense que cela n'appelle pas de réponse, s'agissant d'une déclaration.

**M. le Président Vincent FELTESSE** déclare suivre en tant que parlementaire le dossier du Crédit Immobilier de France, sur lequel il a pu prendre position. Il indique qu'il y a eu une audition il y a quelques jours, un vote pas totalement satisfaisant il y a quelques jours aussi mais, en tout cas, il y a une mobilisation forte de tous les parlementaires pour arriver à faire bouger les choses. Il rappelle que le CIF était dans une situation financière très compliquée, et il y a donc eu la garantie de l'État, et ce qui pose problème c'est que cette garantie de l'État implique l'extinction des prêts, et que la plupart des collectivités locales, du moins le mouvement HLM, considèrent qu'il ne faut pas lier les deux. Il précise que contrairement à l'argumentation de Bercy, ce n'est pas une demande de l'Union Européenne. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un dossier qu'ils suivent de très près au Parlement et qui va être vu au plus haut niveau, puisqu'en effet, le Président de la République reçoit le nouveau président et directeur du CIF dans les jours qui viennent.

Puis il met aux voix cette délibération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme Lacuey ne prend pas part au vote**

**M. FLORIAN**

**2012/11/ 42 Bordeaux - Projet de construction du Centre Culturel et Touristique du Vin - Subvention d'investissement - Contrat de co-développement 2012-2014 - Convention - Décision - Autorisation**

**AFFAIRE RETIRÉE****M. TURON**

**2012/11/ 68 Préparation à la régie du service public de l'eau et de l'assainissement - 1ère phase de la construction du Système d'Information cible - Décision - Autorisation**

**M. le Président Vincent FELTESSE** évoque un point de méthode. Il leur reste un certain nombre de délibérations à voir, et il pense notamment à celle sur l'assainissement. Il déclare que cela peut être un débat un peu vaste sur le retour en régie, auquel cas il retire la délibération et ils en parleront la prochaine fois, soit c'est juste une remarque et il la maintient

**M. DUCHENE** indique qu'Alain JUPPE s'est exprimé, que l'essentiel a été dit, et ils ne vont pas y revenir. Il annonce que ce sera un vote d'abstention de leur part sur cette délibération.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le groupe des élus Communauté d'Avenir s'abstient**

**M. FLORIAN**

**2012/11/ 44 Convention cadre de Partenariat entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux 2012-2014 - Convention - Décision - Autorisation**

**M. GUICHARD** précise avoir bien lu le dossier et il y a aussi participé. Il s'est étonné en commission sur ce dossier, comme sur d'autres, de l'attitude pour le moins passive de la Communauté. Passer des partenariats avec tel ou tel acteur de l'économie, en l'occurrence la CCIB, est légitime à son avis, et même souhaitable, à condition que ceux-ci n'oublient pas que les salariés et leurs syndicats sont les premiers acteurs de l'économie, ce qu'ignore visiblement le groupe Objectif Aquitaine par exemple, qui reçoit de l'argent public sans inviter un seul syndicaliste dans ses débats. Il signale que c'est la raison pour laquelle les élus Communistes et Républicains ont voté contre la délibération n° 41.

Concernant la convention avec la CCIB, les objectifs de cette dernière sont clairement identifiés, mais il demande quels sont les leurs et s'il n'est pas du rôle d'un établissement comme le leur de mettre sur la table des sujets sociaux et sociétaux (salaires, conditions de travail, impact des productions sur l'environnement, question de l'accès au crédit, etc.). Il considère que ces sujets ne peuvent pas être seulement l'enjeu de conflits dans lesquels les salariés, en l'occurrence, sont souvent en position de faiblesse.

Il souligne que c'est un point d'autant plus important qu'il ne leur a pas échappé que leur agglomération est particulièrement touchée ces dernières semaines par la suppression d'emplois (50 chez Labso à Blanquefort, 105 chez Eurofin à Bordeaux, 104 chez Monti à St

Jean d'Illac, 180 dans le groupe Sud Ouest). Il pourrait en aligner certainement beaucoup d'autres, puisque 59 478 travailleurs sont inscrits au Pôle Emploi sur la C.U.B., soit 8,1 % de plus qu'il y a un an. Il estime que cette situation est alarmante et appelle de leur part une action urgente pour maintenir ces emplois et en créer au moins 75 000, et pour pouvoir accueillir une nouvelle population dans le cadre de l'agglomération Millionnaire.

Dans ce contexte, la responsabilité nationale est certes engagée, mais il souhaite aussi dire que ce contexte rend incompréhensible et injustifiable les hésitations sur le dossier porté par le Port de Bordeaux sur les Bassins à Flot, qui ambitionne la création de 400 à 600 emplois. Les discours sur la nécessaire réindustrialisation ne sont pas suffisants, et il estime qu'il faut passer aux actes, pas n'importe comment, mais sûrement pas non plus en acceptant que ce secteur productif déserte le coeur des villes.

Dans l'attente d'une intervention plus déterminée de la C.U.B. sur ces aspects, ils s'abstiendront sur la délibération n° 44.

**M. FLORIAN** pense qu'ils ne parlent peut-être pas de la même chose. Il a plutôt l'impression, et même la certitude, que dans le document qui est présenté, c'est aussi la volonté de la C.U.B. qui ressort, car quand on lit dans le détail, la plupart des orientations qui figurent dans ce texte proviennent du Schéma Métropolitain de Développement Économique qu'ils ont élaboré et voté il y a un peu plus d'un an. Il remarque aussi qu'à un moment où à un autre, sur des sujets très factuels et il pense notamment à l'urbanisme commercial, au marketing territorial, aux relations de co-financeurs qu'ils ont avec la Chambre de Commerce dans des organismes extérieurs, il est plutôt logique qu'ils puissent contractualiser qu'ils soient bien d'accord sur ces orientations. Il estime que les sujets que son collègue aborde sont hors ou extra convention. Il indique qu'il est bien évident que la Communauté Urbaine de Bordeaux, comme d'autres partenaires, sont attentifs à ce qui peut se passer dans leurs territoires sur le tissu économique. Il croit que sur les Bassins à Flot, la C.U.B. est un moteur pour l'accueil de cette entreprise de maintenance qui pourrait venir s'y installer. Il ne veut d'ailleurs pas qu'on laisse croire qu'ils abandonnent toute idée d'industrie sur leur territoire, notamment dans la filière nautique. Il rappelle qu'il y a quand même le CNB qui est à Bordeaux dont on ne le sait peut-être pas assez qu'il s'agit de l'une des entreprises les plus remarquables dans le domaine de la filière nautique. Il incite à ne pas se tirer une balle dans le pied en laissant penser que la C.U.B. n'est pas assez volontariste, et son volontarisme se traduit aussi, justement, par ses relations avec la Chambre de Commerce et avec d'autres.

**M. le Président Vincent FELTESSE** souhaite formuler trois remarques, et d'abord le fait que c'est une convention qu'il trouve plutôt intéressante, même s'il entend ce que dit **Max GUICHARD**, mais c'est une interrogation collective qu'ils ont. Il souligne que pour la stratégie métropolitaine, ils savent que la question de l'emploi et de l'économie est une pour laquelle ils n'ont pas encore trouvé la solution adéquate, mais malheureusement, ils savent que c'est un sujet national voire européen, et il va falloir qu'ils creusent cela.

Ensuite, sur la question du Bassin à Flot/refit où il a reçu, comme d'autres il y a quelques jours, les membres du cluster, il trouve que c'est une démarche très intéressante.

Enfin, il précise qu'ils examineront tout à l'heure une motion sur Labso Chimie fine. Il indique que la semaine dernière, il était à un colloque organisé par la C.G.T. où il y avait Bernard THIBAUT, et il y avait une proposition de la C.G.T. qui a été faite à l'ensemble des responsables des collectivités locales, qui est double et consiste à dire qu'il faut essayer de se voir, pas juste en période de crise, mais de manière plus régulière et de manière partenariale. Il invite à cesser de penser que les uns sont des adversaires des autres et il juge que cette démarche n'est pas inintéressante, si on pouvait faire en sorte que sur

l'agglomération bordelaise, régulièrement entre syndicats de salariés et patronaux, les collectivités locales et de l'État, on fasse un peu le point pour échanger les informations. Il estime qu'ils pourraient faire progresser les choses de manière non négligeable.

Il y a bien sûr les lieux de discussions, de négociations, parfois d'affrontement quand il y a des plans sociaux, mais qu'à un moment il y ait un lieu également de mise à plat, cela lui paraîtrait extrêmement utile.

**M. FLORIAN** cite toujours en référence le Schéma Métropolitain de Développement Économique, dans le cadre duquel il y a un comité partenarial qui a été constitué où il y a des représentants des syndicats et des organisations patronales. Il convient qu'à ce jour, ils se sont réunis deux fois et que l'assiduité, la disponibilité des uns et des autres, ne s'est pas traduite dans les faits, mais il rappelle qu'ils ont cette structure. Il ajoute que les communes sont représentées et il faut peut-être redynamiser cette structure, et dire combien il est important aux organisations patronales comme aux organisations syndicales d'être présentes, car c'est un lieu de discussions.

**M. le Président Vincent FELTESSE** souligne qu'il y a juste le problème que les permanents syndicaux sont moins nombreux, et à un moment, il faut voir qui participe à la réunion.

Puis il met aux voix cette délibération.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Mme Walryck ne prend pas part au vote**  
**et le groupe des élus Communistes et**  
**Républicains s'abstient**

### **M. GAÜZERE**

**2012/11/ 53 Mise en oeuvre de l'indemnité de départ volontaire - Décision - Autorisation**

**Mme ISTE** indique qu'effectivement, elle a participé au CTP. Elle souligne que ce départ volontaire contre l'échange d'un pécule a été mis en place sous le précédent gouvernement, sous un aspect très pragmatique, ce départ volontaire était porteur d'une philosophie que résume fort bien son initiateur : la question de la réduction du nombre des fonctionnaires se posera également pour les collectivités territoriales. Il s'agit de Nicolas SARKOZY. Elle fait remarquer que l'ouverture de cette possibilité n'est qu'un simple copier/coller de ce que pratiquent les grands groupes afin d'alléger leurs effectifs pour répondre aux besoins des actionnaires. Elle constate qu'une fois de plus, le secteur public se plie aux méthodes de gestion du secteur privé. Si encore ces méthodes avaient fait la preuve de leur efficacité économique et sociale, mais il n'en est rien, insiste-t-elle, elles ne font que multiplier les souffrances au travail, multiplier les plans de licenciement pour satisfaire à un haut niveau de rentabilité, provoquant des dégâts économiques et sociaux que l'on connaît, et ce sont ces méthodes et cette logique qui sont contenues dans cette loi, et c'est cette logique qu'on leur demande d'approuver ce matin. Elle indique que les élus Communistes et Républicains la refusent, non par simple posture politique, mais parce qu'elle a fait la preuve de son inefficacité comme le montre la crise que l'on traverse. Elle ajoute que les hommes et les

femmes de cet établissement, comme les fonctionnaires de ce pays, ne sont pas un coût, ils sont une richesse pour répondre aux besoins de la population.

Ils savent que M. le Président n'a pas l'intention de faire de cette indemnité une règle de fonctionnement dans cet établissement, et ils apprécient d'ailleurs que cette délibération soit construite de telle manière qu'elle soit très limitée dans le temps, et ils comprennent bien que cette traduction correspond à des circonstances tout à fait exceptionnelles. En prenant compte de l'ensemble de ces éléments et du caractère exceptionnel de cette mesure, ils s'abstiendront sur ce dossier, mais elle rappelle que ce qui a été fait hier peut-être défilé aujourd'hui, et les parlementaires ici présents peuvent demander à revenir sur cette loi.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le groupe des élus Communistes et**  
**Républicains s'abstient**

### **Mme DE FRANÇOIS**

#### **2012/11/ 63 Expérimentation de services numériques - Décision - Autorisation**

**M. BOBET** indique que cette délibération lui pose question pour trois raisons, la première étant son objet même, et il devrait même dire ses objets. En effet, l'accompagnement des pionniers du climat, qui permettra à 100 foyers volontaires d'échanger sur des comportements plus vertueux en termes de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, en termes de consommation, de comparer et surtout d'améliorer et de modifier ces comportements, est manifestement une excellente chose à son avis. En revanche, l'extension de ce principe à 100 autres habitants de la C.U.B., baptisés pionniers de la participation est d'une toute autre nature, puisqu'il s'agit-là directement de sondages et de remontées d'informations comme le précise la délibération page 4 et 5, constitue un mélange des genres qu'il considère très regrettable. Il demande si, comme telle, la C.U.B. a une compétence de sondages et qui traitera ces remontées d'informations qui concerneront 3 fois sur 4 en réalité les communes très directement.

Sa seconde raison est sur le budget qui est conséquent, 400 K€ soit 1 % du budget annuel de la ville du Bouscat par exemple, et comme la page 5 annonce l'accès à tous les citoyens à ces services numériques, il ose espérer que ce ne sont que les services numériques et non pas les tablettes en plus.

La troisième raison est d'un ordre réglementaire et juridique car il rappelle que 200 foyers avec les données personnelles afférentes, constituent un fichier numérique que le responsable du site est tenu de déclarer à la CNIL. Il rappelle que c'est un préalable et que le délai d'instruction est de deux mois. Il demande s'ils sont bien en conformité, et précise que malgré ces questions, et compte tenu du grand intérêt de ces pionniers du climat, ils voteront pour.

**Mme DE FRANÇOIS** insiste sur le fait que cela s'inscrit également dans l'outil qui existe déjà sur le site de la C.U.B. et il ne s'agit pas d'un outil nouveau. Elle précise qu'il s'agit d'une expérimentation qui va s'arrêter à la mi-2013 et rappelle qu'ils ont tous voté en juillet 2010, dans le SCANP, qui est le Schéma Communautaire pour l'Administration Numérique Partagée, un budget sur 2010 à 2014 qui comprenait 5 axes qu'elle ne rappellera pas ici, sinon l'axe B qui est dans le programme « Innovations » et qui permet d'utiliser les

opportunités offertes par les technologies pour amener l'innovation dans les services offerts aux usagers, soit dans la manière d'exercer leurs compétences et le fonctionnement interne de l'administration, soit dans les relations avec les usagers. Il était dit dans cette délibération : « fera l'objet d'expérimentation et de maquette », ce qui est le cas aujourd'hui souligne-t-elle.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### M. LE PRÉSIDENT

#### 2012/11/ 75 Motion de soutien aux salariés de LABSO Chimie fine

**M. le Président Vincent FELTESSE** indique que comme cela a été évoqué tout à l'heure, ils ont plusieurs mauvaises nouvelles économiques sur l'agglomération bordelaise. Il propose qu'ils adoptent une motion, mais il reconnaît qu'ils pourraient la faire sur le laboratoire de Bordeaux, car il y a d'autres sujets. Il insiste sur le fait que cela porte sur Labso parce qu'on est face à une fermeture d'un site à Blanquefort qui a plus de 50 ans. La position proposée est celle de soutien aux salariés et sur la demande d'une mise en place rapide d'un travail partenarial pour voir quelles sont les issues possibles.

Le texte de la motion est le suivant :

*« La direction de Labso Chimie fine a annoncé un projet de fermeture du site au mois de juillet prochain. 55 emplois sont menacés par la stratégie industrielle du groupe allemand, qui appuie sa décision sur la surcapacité de l'usine de Blanquefort.*

*Cette dernière est spécialisée dans la fabrication du dipyridamole, principe actif intervenant dans la fabrication de médicaments de prévention des accidents vasculaires cérébraux, dont la demande serait aujourd'hui trop « limitée » mais dont une partie de la production aurait déjà été transférée en Espagne.*

*La réorganisation du groupe international pharmaceutique Boehringer Ingelheim, dont les 44 000 salariés dans le monde, 145 sociétés et ses 13,2 milliards d'euros de recette, laisse supposer quelques marges de manœuvre, ne peut se faire au détriment des salariés de l'entreprise de Blanquefort, implantée sur le territoire depuis 1962 et dont le savoir-faire est reconnu.*

*Les élus communautaires demandent au groupe Boehringer Ingelheim de prendre en compte les salariés de l'entreprise de Blanquefort et d'assurer le maintien des compétences industrielles sur le territoire communautaire.*

*Ils prennent acte du travail collectif enclenché entre les représentants de l'entreprise, les représentants syndicaux, les acteurs économiques locaux, les collectivités et l'Etat, auquel la CUB participera activement.*

*Il semble indispensable que Boehringer Ingelheim revoie ses plans. Par ailleurs, un véritable dialogue entre les différents acteurs économiques, politiques et les partenaires sera mis en place afin d'éviter les situations d'urgence».*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. le Président Vincent FELTESSE** lève la séance à 13h.

Le Secrétaire de séance

M. TOUZEAU